



REPUBLIQUE DU CONGO



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

Document de synthèse du PNAE-Congo

VOLUME III

FICHES DES PROJETS

Brazzaville, Mai 2024

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	5
1. LISTES DES PROJETS FORMULES	8
1.1. LISTE DES PROJETS SPECIFIQUES ADOSES SUR LE PNAE	8
1.2. LISTE DES PROJETS D'ADAPTATION ADOSES A LA SPACC DANS LE PNAE	11
2. FICHES DES PROJETS	14
2.1. Fiches détaillées des projets spécifiques adossés sur le PNAE	14
2.1.1. PROGRAMME 1 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	14
2.1.2. PROGRAMME 2 : EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT	29
2.1.3. PROGRAMME 3 : SANTE ET ENVIRONNEMENT	36
2.1.4. PROGRAMME 4 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT	56
2.1.5. PROGRAMME 5 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	60
2.1.6. PROGRAMME 6 : AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	66
2.1.7. PROGRAMME 7 : FORET ET ENVIRONNEMENT	69
2.1.8. PROGRAMME 8 : RECHERCHE ET ENVIRONNEMENT	71
2.1.9. PROGRAMME 9 : CONSERVATION DES ECOSYSTEMES PARTICULIERS	73
2.2. Fiches détaillées des projets d'adaptation adossés sur la Stratégie et le plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC)	77
2.2.1. Fiches des Projets Transversaux	77
2.2.2. Fiches des Projets sectoriels	88
3. PLANS D'INVESTISSEMENT DU PNAE	118
3.1. Plan d'investissement des projets spécifiques adossés sur le PNAE	118
3.2. Plan d'investissement des projets de la SPACC	118
CONCLUSION	120
BIBLIOGRAPHIE	122
ANNEXE	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des projets adossés sur le PNAE	8
Tableau 2 : Liste des projets d'adaptation adossés sur à la SPACC dans le PNAE	11

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
BCBTP	Bureau de Contrôle des Bâtiments et des Travaux Publics
CEMAC	Communauté Monétaire des Etats d'Afrique Centrale
CFA	Comptoir Français d'Afrique
CITES	Convention Internationale sur les Espèces Sauvages Menacées d'Extinction
CL	Collectivités Locales
CMS	Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
COP	Conférence des Parties
DCOOP	Direction de la Coopération
DGDD	Direction Générale du Développement Durable
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGER	Direction Générale de l'Entretien Routier
DGI	Direction Générale de l'Industrie
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
E2C	Energie Electrique du Congo
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GES	Gaz à Effet de Serre
GVT	Gouvernement
IGE	Inspection Générale de l'Environnement
LCDE	La Congolaise des Eaux
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche
MATIER	Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier
MDIPSP	Ministère du développement Industriel et de la promotion du secteur Privé
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MIMG	Ministère de l'Industrie Minière et de la Géologie
MRSIT	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation Technologique
MW	Mégawat
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
PDL	Plan de Développement Local
PGES	Plan de Gestion Environnement et Sociale
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux

PIB	Produit Intérieur Brut
PTFD	Partenaires Techniques et Financiers de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PND	Pan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REDD+	Réduction des Emissions de la Déforestation
SPACC	Stratégie et Plan d'Adaptation au Changement Climatique
TDR	Termes de Référence

INTRODUCTION

Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) de la République du Congo a été élaboré en 1994 et adopté en 1996.

Il a permis au Congo de se doter d'un cadre politique approprié et des stratégies sectorielles adaptées pour une gestion rationnelle de l'environnement national.

L'objectif du PNAE consiste à définir et développer de manière systématique, rigoureuse et globale :

- la stratégie ainsi que la politique globale et cohérente pour une gestion rationnelle de l'environnement ;
- les stratégies sectorielles ;
- les programmes d'action et des projets à soumettre aux bailleurs de fonds

Le PNAE est mis en œuvre par le Ministère en charge de l'Environnement et les autres Ministères sectoriels. Il comprend trois volumes :

- volume I : état des lieux et le diagnostic de l'environnement congolais ;
- volume II : stratégies sectorielles ;
- volume III : projets inscrits dans le cadre du PNAE.

Vingt-quatre (24) ans après son adoption, une évaluation s'est avérée nécessaire pour apprécier l'état de sa mise en œuvre.

Le présent rapport fait l'évaluation du niveau de mise en œuvre des projets inscrits dans le volume III du PNAE et propose des nouvelles fiches de projets tout en tenant compte des thématiques émergentes.

La méthodologie de travail a consisté à :

- exploiter les documents disponibles sur les initiatives et projets passés, en cours et à venir ;
- réaliser des enquêtes de terrains aussi bien à Brazzaville que dans certains départements ciblés en pleine expansion économique ou plus exposés aux défis environnementaux ;
- collecter les données pertinentes auprès des parties prenantes directes et / ou indirectes à la gestion environnementale ;
- élaguer les incohérences constatées dans la version initiale du PNAE ;
- évaluer la pertinence et le niveau d'exécution des projets adossés à la version initiale du PNAE ;
- procéder sur la base des résultats de l'évaluation à l'élaboration d'un Draft avancé du Volume III, Fiches des projets.

Le volume III du PNAE révisé comprend 42 fiches de projets, dont 19 fiches de projets adossés à la Stratégie et plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC) et 23 fiches de projets adossés au PNAE, réparties en 9 programmes, à savoir :

- Programme 1 : Cadre juridique et Institutionnel de gestion de l'Environnement (07 Fiches de projets) ;
- Programme 2 : Education, Sensibilisation et formation relatives à l'Environnement (03 Fiches de projets) ;
- Programme 3 : Santé et Environnement (06 Fiches de projets) ;
- Programme 4 : Urbanisation et Environnement (01 Fiche de projet);
- Programme 5 : Energie et Environnement (02 Fiche de projet) ;
- Programme 6 : Agriculture et Environnement (01 Fiche de projet);
- Programme 7 : Forêt et Environnement (01 Fiche de projet);
- Programme 8 : Recherche et Environnement (01 Fiche de projet) ;
- Programme 9 : Conservation et gestion durable des écosystèmes particuliers (01 fiche de projet).

Trois principales parties, constituent la structure de ce rapport :

- le chapitre 1 présente la liste des projets adossés sur le PNAE et la SPACC;
- le chapitre 2 présente les fiches détaillées des projets adossés sur le PNAE et la SPACC;
- le chapitre 3 présente les plans d'investissement des projets PNAE et SPACC.

CHAPITRE I : LISTES DES

1. LISTES DES PROJETS FORMULES

1.1. LISTE DES PROJETS SPECIFIQUES ADOSES SUR LE PNAE

Le tableau ci-dessous présente la liste des projets retenus. Au total vingt-deux (23) fiches de projets ont été formulées et réparties dans neuf (9) programmes.

Tableau 1 : Liste des projets adossés sur le PNAE

PROGRAMMES ET PROJETS	Budget estimatif en FCFA	Budget estimatif en \$ US
PROGRAMME 1 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT		
Projet 1 : Harmonisation du cadre juridique de l'environnement	18.000.000	32.737,3
Projet 2 : Vulgarisation du système de gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'administration de l'environnement	50.000.000	90.909,1
Projet 3 : Elaboration du cadre de gestion environnemental et social	450.000.000	818.181,8
Projet 4 : Refonte du cadre institutionnel de l'environnement	300.000.000	545.454,6
Projet 5 : Création du centre d'inventaire des gaz à effet de serre (CIGES)	250.000.000	454.545,5
Projet 6 : Mise en place de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)	250.000.000	454.545,5
Projet 7 : Mise en place du cadre juridique national sur la biosécurité	100.000.000	181.818,2
PROGRAMME 2 : EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT		
Projet 8 : Campagne nationale de sensibilisation et d'éducation environnementale	300.000.000	545.454,6
Projet 9 : Sensibilisation des populations et renforcement des	200.000.000	363.636,4

capacités des acteurs sur l'appropriation des Accords Multilatéraux en matière Environnementale		
Projet 10 : Renforcement des capacités des populations sur l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux effets des changements climatiques	150.000.000	272.272,3
PROGRAMME 3 : SANTE ET ENVIRONNEMENT		
Projet 11 : Création des unités de gestion des déchets ménagers	7.000.000.000	12.727.272,7
	2.000.000.000	3.636.363,6
Projet 12 : Mise en place d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux	2.000.000.000	3.636.363,6
	1.000.000.000	1.818.181,8
Projet 13 : Mise en place des unités de gestion des déchets biomédicaux	2.000.000.000	3.636.363,6
Projet 14 : Mise en place d'un Plan national de Gestion des déchets dangereux	7.000.000.000	12.727.272,7
Projet 15 : Développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental		
Projet 16 : Création d'un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les activités d'exploitation pétrolière et minière		
PROGRAMME 4 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT		
Projet 17 : Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de prévention, d'atténuation et de traitement de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo	700.000.000	1.272.727,3
PROGRAMME 5 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT		
Projet 18 : Elaboration d'un Plan d'utilisation de l'énergie domestique en	150.000.000	272.727,3

milieu urbain		
Projet 19 : Agroforesterie communautaire dans la cuvette congolaise	9 015 000 000	16.390.909
PROGRAMME 6 : AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
Projet 20 : Sensibilisation sur le droit à l'alimentation adéquate	500.000.000	909.090,9
PROGRAMME 7 : FORET ET ENVIRONNEMENT		
Projet 21 : Promotion de la domestication des principaux PFNL	1.000.000.000	1.818.181,8
PROGRAMME 8 : RECHERCHE ET ENVIRONNEMENT		
Projet 22 : Appui à l'amélioration des techniques agros forestières en milieu rural	2.000.000.000	3.636.363,6
PROGRAMME 9 : CONSERVATION DES ECOSYSTEMES PARTICULIERS		
Projet 23 : Conservation et gestion durable des tourbières	1.000.000.000	1.818.181,8
TOTAL BUDGET	37.433.000.000	68.060.000

1.2. LISTE DES PROJETS D'ADAPTATION ADOSSES A LA SPACC DANS LE PNAE

Le tableau ci-dessous présente la liste des projets retenus. Y sont listés les 19 projets identifiés lors du processus d'élaboration de la CPDN et de révision du PNAE. Ces projets comprennent : 5 projets transversaux et 14 projets sectoriels. L'objectif est de faciliter le travail des Ministères sectoriels, ainsi que leurs partenaires techniques et financiers dans le choix des projets à formuler, financer et mettre en œuvre. Les fiches détaillées de ces projets sont présentées dans le plan d'investissement.

Tableau 2 : **Liste des projets d'adaptation adossés sur à la SPACC dans le PNAE**

PROJETS TRANSVERSAUX	BUDGET ESTIMATIF en FCFA	Budget estimatif en \$ US
Projet 1 : Mise en place d'un système d'observation, de gestion des informations et d'alerte sur les risques climatiques	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 2 : Elaboration du plan National d'intervention au Congo et opérationnalisation du fonds d'urgence	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 3 : Prise en compte des risques climatiques dans l'actualisation du Plan d'Affectation des Terres	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 4 : Sensibilisation de la population, des professionnels, des administrations et des décideurs sur les effets des changements climatiques et sur les mesures à prendre	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 5 : Protection du littoral contre les effets des changements climatiques	6 500 000 000	11.818.181,8
TOTAL BUDGET (Projet transversaux)	11 700 000 000	21.272.7227, 3
PROJETS SECTORIELS		
Projet 6 : Éducation, formation professionnelle et renforcement des capacités sur le changement climatique	3 250 000 000	5.909.090,9
Projet 7 : Adaptation des référentiels techniques de construction des infrastructures aux effets des changements climatiques	1 300 000 000	2.363.636,4

Projet 8 : Réduction de la vulnérabilité des populations urbaines aux effets des changements climatiques	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 9 : Amélioration de la gouvernance foncière locale en réponse aux changements climatiques.	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 10 : Adaptation de la politique nationale genre et réduction de leur vulnérabilité au changement climatique	1 300 000 000	2.363.636,4
Projet 11 : Changements climatiques et gestion intégrée de déchets	6 500 000 000	11.818.181,8
Projet 12 : Diversification de l'offre énergétique dans un contexte de changement climatique	13 000 000 000	2.363.636,4
Projet 13 : Renforcement et sécurisation de l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement dans un contexte de changement climatique	5 200 000 000	9.454.545,5
Projet 14 : Renforcement des capacités d'adaptation du système de santé nationale face aux changements climatiques	3 250 000 000	5.909.090,9
Projet 15 : Prise en compte des changements climatiques dans le développement des activités touristiques et artisanales	3 250 000 000	5.909.090,9
Projet 16 : Développement d'une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques	5 200 000 000	9.454.545,5
Projet 17 : Réduction des effets des changements climatiques sur le secteur halieutique	3 250 000 000	5.909.090,9
Projet 18 : Réduction de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques au Congo	5 200 000 000	9.454.545,5
Projet 19 : Prise en compte du changement climatique dans le développement des industries au Congo	3 250 000 000	5.909.090,9
TOTAL BUDGET (Projets sectoriels)	56 550 000 000	102.818.181,8
TOTAL BUDGET	68.250.000.000	124.090.909,1

CHAPITRE II : FICHES DES PROJETS

2. FICHES DES PROJETS

2.1. Fiches détaillées des projets spécifiques adossés sur le PNAE

2.1.1. PROGRAMME 1 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Projet 1 : Harmonisation du cadre juridique de l'environnement
Contexte et justification du projet L'un des objectifs du PNAE a consisté à définir de manière systématique, rigoureuse et globale, la stratégie ainsi que la politique de gestion cohérente et rationnelle de l'environnement. Pour ce faire, cette gestion devrait être sous-tendue par un cadre juridique adéquat Ce cadre est actuellement constitué des instruments suivants : – loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement (Texte de base) avec lancement du processus d'actualisation depuis 2006 ; – nouvelle nomenclature des installations classées adoptée en 2008 ; – décret n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application des études d'impact adopté en 2009 ; – décret n°4406 sur l'agrément des bureaux d'études d'impact adopté en 2014 – projet de loi cadre au Secrétariat général du Gouvernement. Toutefois, on note de nombreuses lacunes dans le contenu et l'application de ces différents instruments Ainsi, l'harmonisation de ce cadre juridique avec les prérogatives des autres départements ministériels et la prise en compte des nouvelles thématiques environnementales s'avèrent indispensables en vue d'une gestion durable des ressources naturelles.
Localisation : Niveau central
Durée : 2 ans
Objectif global du projet Actualiser les principaux textes juridiques en matière d'environnement afin qu'ils forment un ensemble cohérent qui couvrirait tous les domaines de l'environnement.
Objectifs spécifiques du projet - harmoniser les textes relatifs à la gestion de l'environnement avec ceux des autres départements ministériels ; - Prendre en compte les nouvelles thématiques environnementales (conservation de la biodiversité, préventions des risques biotechnologiques,

changement du climat, dégradation des terres, genre) dans l'élaboration des textes.
Résultats attendus du projet - les textes relatifs à la gestion de l'environnement sont harmonisés ; - les nouvelles thématiques environnementales sont prises en compte dans l'élaboration des textes juridiques.
Indicateurs du projet : - nombre de textes relatifs à la gestion de l'environnement harmonisés ; - nombre de nouvelles thématiques environnementales prises en compte.
Activités - Identification et évaluation des dispositions transversales figurant dans les textes existants ; - Proposition des éventuels amendements ; - Revue de la loi sur la protection de l'environnement et intégration des dispositions pertinentes relatives aux nouvelles thématiques environnementales ; - promulgation de la nouvelle loi sur la protection de l'environnement ; - Préparation et adoption des textes d'application ; - Sensibilisation des différents acteurs.
Impacts : - Suppression des chevauchements des rôles ou des actions entre les ministères sectoriels ; - Renforcement des synergies entre les différents acteurs ; - Efficacité dans l'application des textes en matière d'environnement ; - Contribution à l'amélioration des recettes publiques.
Acteurs : Ministères en charge de : environnement ; Développement durable ; économie forestière ; industrie ; agriculture ; hydrocarbure ; aménagement du territoire ; transport ; marine marchande ; recherche scientifique ; pêche.
Bénéficiaires - Administration publique ; - Secteur privé, - Collectivités locales ; - Partenaires au développement (ONG-Associations nationales et/ou internationales).
Coût global : Cinquante millions (50.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 2 : Vulgarisation du système de gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'administration de l'environnement

Contexte et justification du projet

La Gestion Axée sur les Résultats s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de société du Président de la République en programme du gouvernement.

L'une des actions de ce programme est la modernisation du système de gestion des affaires publiques à travers l'implantation de la GAR dans l'administration publique.

Aussi, dans le domaine de la gouvernance environnementale, il est question d'impulser la modernisation de l'administration en lui dotant des nouveaux instruments susceptibles d'améliorer la gestion des affaires publiques.

Localisation : Niveau Central et Départemental

Durée : 3 ans

Objectif global du projet

Moderniser le système de gestion de l'administration de l'environnement pour l'amélioration de ses performances.

Objectifs spécifiques du projet

- Former les cadres et agents du département de l'environnement aux méthodes de gestion axée sur les résultats ;
- implanter progressivement le système de la GAR au sein de l'administration de l'environnement ;
- élaborer les outils de la gestion axée sur les résultats pour leur utilisation ;
- renforcer les capacités de l'administration de l'environnement en matière de contrôle, suivi et évaluation des programmes, projets et initiatives ;

Résultats attendus du projet

- les cadres et agents du département de l'environnement sont formés aux méthodes de gestion axée sur les résultats ;
- le système de la GAR est implanté au sein de l'administration centrale et départementale de l'environnement ;
- les capacités de l'administration de l'environnement en matière de contrôle, suivi et évaluation des projets sont renforcées.

Indicateurs du projet

- nombre de cadres et agents formés aux méthodes de gestion axée sur les résultats ;
- nombre de formations ;
- nombre de structures centrales et départementales ayant bénéficiées de l'implantation du système de GAR ;
- nombre de missions de contrôle, suivi et évaluation des projets réalisées.

Activités - Organisation des sessions de formation à la GAR au profit des cadres et agents de l'administration de l'environnement ; - Elaboration et utilisation des outils de gestion axée sur les résultats ; - Elaboration des programmes d'activités qui ne dupliquent pas les prérogatives des différentes structures en conformité avec les objectifs de gestion axée sur les résultats ; - Dotation des structures en équipements informatiques et techniques.
Impacts - Adéquation des programmes et budgets de l'administration de l'environnement en rapport aux différents documents stratégiques du développement du pays ; - Adhésion effective des agents au système de gestion axée sur les résultats
Acteurs Ministères en charge de l'environnement et du plan
Bénéficiaires - Direction et Inspection générales, directions centrales, inspections divisionnaires, directions départementales, services centraux et départementaux de l'environnement ; - Coordinations des projets ; - Points focaux.
Coût global Cinquante millions (50.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 3 : Elaboration du Cadre de Gestion Environnemental et Social

Contexte et justification du projet :

La gestion de l'environnement au Congo est encadrée par la constitution du 25 octobre 2015 et la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement.

L'article 2 de la loi n°003/91 du 23 Avril 1991 sur la protection de l'environnement stipule ce qui suit : « Tout projet de développement en République du Congo doit comporter une étude d'impact environnementale ».

La loi congolaise sur la protection de l'environnement est complétée par des textes d'application parmi lesquels, le décret n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

Malgré l'existence de ce cadre législatif et réglementaire, il n'en demeure pas moins vrai qu'un outil global de cadrage technique et sectoriel des évaluations environnementales soit mis en place comme base d'élaboration des Termes de référence (TDR), de conduite des études, d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Localisation : Niveau Central

Durée

3 ans

Objectif global du projet

Renforcer les capacités techniques de l'administration de l'environnement.

Objectifs spécifiques du projet

- Disposer d'un outil d'orientation pour les évaluations environnementales ;
- Améliorer le suivi de la mise en œuvre des PGES.

Résultats attendus du projet

- Le document de référence pour les évaluations environnementales est disponible ;
- Le suivi de la mise en œuvre des PGES est amélioré.

Indicateurs des mesures du projet

- document de référence pour les évaluations environnementales ;
- PGES évalué.

Activités

- réalisation de l'état des lieux sectoriel des différentes EIES ;
- définition pour chaque secteur d'un guide pratique comprenant les éléments spécifiques pour l'élaboration des termes de référence d'une étude ou notice d'impact environnemental et social;

- spécification des rôles et responsabilités pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des PGES ; - Elaboration du document de référence pour les évaluations environnementales.
Impacts - Amélioration de l'atténuation des impacts négatifs et bonification des impacts positifs lors de la mise en œuvre des projets de développement ; - Meilleure implication et responsabilisation des différents partenaires dans la mise en œuvre des PGES.
Acteurs Ministère en charge de l'environnement ; Bureaux d'étude ; Promoteurs des projets.
Bénéficiaires - Administrations publiques ; - Promoteurs des projets ; - Bureaux d'études - Collectivités locales - Société civile.
Coût global Cinquante millions (50.000.000) FCFA
Financement Gouvernement du Congo et partenaires techniques et financiers

Projet 4 : Refonte du cadre institutionnel de l'environnement

Contexte et justification du projet :

Préserver l'environnement planétaire, est aujourd'hui, l'une des préoccupations majeures des gouvernements et des populations.

Ces préoccupations exigent au niveau des Etats, l'organisation et l'élaboration des politiques et stratégies susceptibles de garantir le développement durable des Etats.

L'activisme volontariste du Congo en matière de conservation et de gestion rationnelle de ses ressources naturelles, fait que le cadre institutionnel de l'administration en charge de l'environnement soit constitué de plusieurs structures, notamment :

- le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) ;
- l'Inspection Générale de l'Environnement ;
- le Fonds pour la Protection de l'Environnement (FPE) ;
- la Direction Générale de l'Environnement (DGE) et ses structures décentralisées,
- la Direction Générale du Développement Durable ;
- la Direction Générale du Bassin du Congo.

Ce cadre est caractérisé par des faiblesses notoires dues à :

- l'insuffisance des structures ;
- la présence au sein du MEDDBC des cadres et agents d'horizons divers, ne bénéficiant pas généralement de formations spécifiques dans le domaine de l'environnement,
- l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'instabilité organisationnelle, souvent consécutive aux restructurations du pouvoir exécutif.

L'institutionnalisation d'un ministère à part entière, en charge de l'Environnement, peut être une des solutions envisageables afin de pallier à ces faiblesses.

Localisation

Niveau Central

Durée

2 ans

Objectif global du projet

Coordonner les politiques, stratégies et plans en matière d'environnement et de développement durable.

Objectifs spécifiques du projet - doter l'administration de l'environnement des structures techniques spécialisées ; - renforcer l'application des lois et règlements en matière de protection de l'environnement ; - renforcer l'efficacité et les synergies des structures en charge des questions d'environnement ; - renforcer les capacités des cadres et agents de l'administration de l'environnement.
Résultats attendus du projet - l'administration de l'environnement est dotée des structures techniques spécialisées ; - l'application des lois et règlements en matière de protection de l'environnement est renforcée; - les synergies des structures en charge des questions d'environnement sont renforcées ; - les capacités des cadres et agents de l'administration de l'environnement sont renforcées.
Indicateurs des mesures du projet - nombre de structures techniques spécialisées ; - nombre des cadres et agents de l'administration de l'environnement formés.
Activités – installation des infrastructures du cadre actuel ; – élaboration de l'organigramme du cadre à mettre en place – élaboration et adoption des instruments juridiques du nouveau cadre ; – évaluation des besoins en ressources humaines, financières et matérielles ; – plaidoyer auprès des institutions afin de faire adopter le nouveau cadre ; – formation des cadres et agents de l'administration de l'environnement ; – mise en place des structures suivantes : ▪ Agence nationale pour la protection de l'environnement ; ▪ Police territoriale de l'environnement ; ▪ Centre d'inventaire des gaz à effets de serre.
Impacts - harmonisation des attributions des structures ; - coordination des activités, - amélioration de la gestion des questions environnementales ; - implication des populations et communautés.
Acteurs : Ministère en charge de l'environnement, partenaires techniques et financiers au développement, secteur privé, ONG.
Bénéficiaires

- Administration publique ; - Société civile ; - Secteur privé ; - Communauté scientifique ; - Populations.
Coût global Trois cent millions (300.000.000) FCFA (expertise et matériel : à définir)
Financement Gouvernement, partenaires techniques et financiers.

Projet 5 : Création du centre d'inventaire des gaz à effet de serre (CIGES)

Contexte et justification du projet :

La République du Congo a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 14 octobre 1996, le protocole de Kyoto sur les changements climatiques le 13 mai 2007 et l'accord de Paris sur le climat le 1^{er} décembre 2016. En tant que Partie à la Convention et conformément aux dispositions de l'article 4. (al 1 et 2), le pays devrait établir, mettre à jour périodiquement, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties, des inventaires nationaux des émissions anthropiques, ainsi que des mesures visant à faciliter l'adaptation voulue aux changements climatiques.

Pour atteindre cet idéal, le Congo est, à l'instar des autres parties, tenue d'élaborer des communications nationales à intervalle régulier pour répondre à cette exigence de la mise en œuvre de la CCNUCC.

C'est dans ce contexte qu'il a élaboré trois communications nationales : la communication nationale initiale (CNI) en 2001, la seconde communication nationale (SCN) en 2009 et la troisième communication nationale en 2021.

La qualité de ces communications reste cependant affectée par :

- la faible maîtrise des domaines d'activités (DA) et des facteurs d'émission (FE) constatés lors des inventaires ;
- le niveau élevé d'incertitude des données d'inventaires, dû au fait que ceux-ci sont faits de manière ponctuelle, dans l'objectif d'élaboration d'une communication.

Localisation

Niveau central

Durée

2 ans

Objectif global du projet

Maîtriser le profil réel du Congo en matière de GES.

Objectifs spécifiques du projet

- renforcer les capacités techniques d'inventaires des GES ;
- maîtriser les domaines d'activités et facteurs d'émission des GES ;
- constituer une base de donnée ;
- faciliter l'élaboration des communications nationales.

Résultats attendus du projet

- les capacités techniques d'inventaires des GES sont renforcées ;
- les domaines d'activités et facteurs d'émission des GES sont maîtrisés ;
- la base de donnée est disponible ;
- l'élaboration des communications nationales est facilitée.

Indicateurs des résultats du projet - nombre de cadres formés aux méthodologies d'IGES ; - nombre des domaines d'activités et des facteurs d'émission des GES ; - nature de la base des données ; - nature des moyens mis en œuvre pour faciliter l'élaboration des CN.
Activités - état des lieux et évaluation des structures impliquées dans l'inventaire des GES ; - élaboration des instruments juridiques du centre ; - construction du Centre National d'Inventaire des GES ; - évaluation des besoins en ressources humaines, financières et matérielles ; - plaidoyer auprès des institutions afin de faire adopter les textes juridiques du centre.
Impacts - rapports complets et cohérents prenant en compte les estimations et les absorptions de tous les domaines d'activités; - réduction du niveau d'incertitude des données d'inventaires; - disponibilité d'une plateforme de coordination des inventaires des GES ; - participation au marché de carbone.
Acteurs Ministère en charge de l'environnement et tous les secteurs impliqués dans les émissions des GES.
Bénéficiaires - les chercheurs; - les industriels ; - les conservateurs; - les administrations publiques et privées impliquées ; - les utilisateurs des bases de données ; - la société civile
Coût global Deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 6 : Mise en place de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)

Contexte et justification du projet :

Les écosystèmes naturels au Congo sont confrontés à plusieurs défis comme :

- les érosions ;
- les pollutions ;
- la dégradation des habitats ;
- la perte de biodiversité ;
- inondation ;
- ensablement.

Pour faire face à ces défis, l'administration de l'environnement se doit de se doter d'une structure technique pouvant jouer le rôle d'observatoire et responsable de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement.

Localisation

Niveau central

Durée

3 ans

Objectif global du projet

Assurer la Veille environnementale et l'exécution technique des activités du département.

Objectifs spécifiques du projet

- suivre les évolutions des différents écosystèmes et des sites dégradés ;
- suivre l'évolution des éléments valorisés de l'environnement ;
- contribuer à la restauration des zones dégradées ;
- disposer d'une structure technique de mise en œuvre de la politique nationale.

Résultats attendus du projet

- l'évolution des différents écosystèmes et des sites dégradés est régulièrement suivie ;
- l'évolution des éléments valorisés de l'environnement est suivie ;
- la restauration des zones dégradées est assurée ;
- la structure technique de mise en œuvre de la politique nationale est disponible.

Indicateurs des résultats du projet

- nombre de cartes sur l'évolution des différents écosystèmes et des zones dégradés ;
- nombre et superficie des zones dégradées et des zones restaurées ;
- texte juridique portant création, attributions et fonctionnement de la structure technique mise en place ;

Activités

- Elaboration et adoption des textes organiques de l'Agence ;

- Plaidoyer auprès des institutions ; - Suivi du processus de mise en place de l'agence.
Impacts - Gestion concertée de l'environnement, - Meilleure gestion de la pression anthropique.
Acteurs Ministère en charge de l'environnement.
Bénéficiaires - l'administration publique et privée, - les collectivités (Communautés locales et populations autochtones), - autres partenaires
Coût global Deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA
Financement Gouvernement, secteur privé et partenaires techniques et financiers

Projet 7 : Mise en place du cadre juridique sur la biosécurité

Contexte et justification du projet :

Le pays a élaboré en Juillet 2004 un avant-projet du cadre national de biosécurité qui a relevé l'absence d'un cadre juridique relatif à la gestion des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Il sied aussi de noter l'inattention des populations sur l'existence des OGM au Congo, notamment dans les produits alimentaires importés.

Face à cette situation, le gouvernement a organisé à l'intention des populations une campagne de sensibilisation sur les aspects généraux de la biosécurité.

Aussi, vu l'ampleur des enjeux sur la biosécurité, il serait nécessaire de combler le vide juridique relevé.

Localisation

Niveau central

Durée

2 ans

Objectif global du projet

Mettre en place un cadre juridique en matière de biosécurité

Objectif spécifique du projet

Normaliser la gestion des OGM au Congo

Résultat attendu du projet

La gestion des OGM est normalisée au Congo

Indicateur de résultats

Textes juridiques régissant la gestion des OGM au Congo

Activités

- Organisation des réunions d'échange interministérielles ;
- Elaboration des textes juridiques portant sur la biosécurité ;
- Vulgarisation des textes auprès des différents acteurs.

Impacts

- Préservation de la santé humaine ;
- Préservation de l'environnement.

Acteurs

Ministère en charge de : l'Agriculture, l'Elevage, l'Aquaculture, la justice, la santé, la recherche scientifique, l'enseignement supérieur et les ONG

Bénéficiaires

Populations
Coût global : Cent millions (100.000.000) FCFA
Financement : Gouvernement et partenaires techniques et financiers

2.1.2. PROGRAMME 2 : EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

Projet 8 : Campagne nationale de sensibilisation et d'éducation environnementale
Contexte et justification du projet La dégradation de l'environnement ne fait que s'aggraver suite à l'action de l'homme avec pour conséquences les effets néfastes constatés (érosions, pollutions, dégradation des habitats, perte de biodiversité, inondation, ensablement). Face à cela, le Congo a adopté une politique nationale qui consiste à éduquer et à sensibiliser la population sur la nécessité de protéger l'environnement suite à la dégradation du milieu urbain et rural. Pour ce faire, il est nécessaire d'organiser une campagne d'éducation et de sensibilisation auprès des populations en vue d'une meilleure gestion de l'environnement.
Localisation Tous les départements du Congo
Durée 2 ans
Objectif global du projet Renforcer la prise de conscience des populations sur la connaissance de l'environnement, la nécessité de le protéger et de lutter contre sa dégradation.
Objectifs spécifiques du projet - organiser des campagnes de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire ; - organiser des campagnes de sensibilisation en milieu rural et urbain ; - produire des publications et des émissions radio diffusées et télévisées ; - réaliser des pièces de théâtre sur l'environnement.
Résultats attendus du projet - les campagnes de sensibilisation sont organisées en milieu scolaire et universitaire; - les campagnes de sensibilisation sont organisées en milieu rural et urbain; - les publications et les émissions radiodiffusées et télévisées sont produites ; - les pièces de théâtre sur l'environnement sont réalisées.
Indicateurs des résultats du projet - nombre de campagnes de sensibilisation organisées en milieu scolaire et universitaire ;

- nombre de campagnes de sensibilisation organisées en milieu rural et urbain ; - nombre de publications et des émissions radiodiffusées et télévisées ; - nombre de pièces de théâtre sur l'environnement
Activités - organisation des campagnes de sensibilisation et ateliers de formation en milieu scolaire et universitaire ; - organisation des campagnes de sensibilisation en milieu urbain et rural ; - production des supports d'information ; - production des émissions radiodiffusées et télévisées ; - réalisation des pièces de théâtre sur l'environnement.
Impacts - amélioration du cadre de vie des populations ; - promotion des valeurs d'écocitoyenneté ; - diminution du taux de prévalence de certaines maladies.
Acteurs Ministères en charge de l'environnement, de la communication et de l'enseignement, ONGs et Associations.
Bénéficiaires Toute la population
Coût global Deux cent millions (200.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 9 : Sensibilisation des populations et renforcement des capacités des acteurs sur l'appropriation des Accords Multilatéraux environnementaux

Contexte et justification du projet

La République du Congo a adhéré à plusieurs accords multilatéraux environnementaux parmi lesquels on peut citer :

- la Convention sur la Diversité Biologique ; la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles ;
- la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) ;
- l'Accord entre les États de l'Afrique Centrale concernant la Création d'un Fond Spécial pour la Conservation de la Faune Sauvage ;
- la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux ;
- la Convention relative à la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel (WHC) ;
- la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement du Climat (CCNUCC) ;
- le Protocole de Kyoto ; l'Accord de Paris sur le Climat ;
- la Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone ;
- le Protocole de Montréal relatif aux Substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination ;
- le Protocole de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux ;
- la Convention d'Abidjan ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction d'Importation en Afrique des déchets dangereux et sur le Contrôle des Mouvements Transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique (Convention de Bamako) ;
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- le Protocole de 1992 modifiant la convention internationale de 1969 sur la responsabilité pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ;
- la Convention de Ramsar sur les zones humides ;
- la Convention de Minamata sur le mercure ; le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique ;
- le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ces accords placés sous la tutelle des ministères en charge de l'environnement, du développement durable, de l'économie forestière ne sont pas suffisamment connus des cadres et agents des administrations publiques et privés, des ONG/Associations et des populations.

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des accords multilatéraux environnementaux, une réelle sensibilisation des parties prenantes est indispensable.

Localisation

Niveau central et collectivités

Durée

3 ans

Objectif global du projet

Vulgariser les accords multilatéraux environnementaux ainsi que les textes de ratification en vue de leur appropriation par toutes les parties impliquées dans leur mise en œuvre.

Objectifs spécifiques du projet

- vulgariser les accords multilatéraux environnementaux ;
- assurer une meilleure implication des administrations publiques et privées, des communautés locales et des populations autochtones dans la mise en œuvre de ces accords.

Résultats attendus du projet

- les accords multilatéraux environnementaux sont vulgarisés;
- les administrations publiques et privées, les communautés locales et les populations autochtones sont impliquées dans la mise en œuvre de ces accords.

Indicateurs du projet

- nombre de textes sur les accords multilatéraux environnementaux vulgarisés ;
- nombre de parties prenantes sensibilisées ;
- nombre d'atelier de vulgarisation tenus.

Activités

- réalisation des campagnes de sensibilisation des parties prenantes sur les accords multilatéraux environnementaux ;
- évaluation du cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre des accords multilatéraux environnementaux ;
- élaboration des mesures administratives et textes législatifs, réglementaires relatifs à la mise en œuvre des accords multilatéraux environnementaux.

Impacts

- capacités institutionnelles renforcées ;

- participation effective des administrations et des communautés locales et des populations autochtones à l'application des accords multilatéraux environnementaux.
Acteurs Ministère en charge de l'environnement
Bénéficiaires gouvernement, secteur privé, ONG, communautés autochtones et locales
Coût global : Deux cent millions (200.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 10 : Renforcement des capacités des populations sur l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux effets des changements climatiques

Contexte et justification du projet

Au Congo, les impacts des changements climatiques sont ressentis comme dans la plupart des pays. Aussi, pour faire face à cette situation, plusieurs programmes ont mis en œuvre, parmi lesquels figurent le processus REDD+ et l'initiative d'adaptation et d'atténuation comme réponse aux changements climatiques.

La réalisation de ce projet permettra de former et de préparer le secteur public et privé ainsi que la population congolaise à mieux gérer les situations actuelles et à venir en matière des calamités naturelles. En effet, ce projet est une des réponses aux questions souvent évoquées lors des conférences sur le climat qui recommandent la prise en compte des populations dans la gestion durable des écosystèmes forestiers en général, et la mise en œuvre des outils de la REDD+ en vue de l'adaptation et d'atténuation des effets liés aux changements climatiques en particulier.

Localisation : Niveau National

Durée : 3 ans

Objectif global du projet

Impliquer tous les acteurs dans les processus d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques.

Objectifs spécifiques du projet

- faciliter l'appropriation par tous les acteurs, des notions d'adaptation, d'atténuation et de résilience aux effets des changements climatiques ;
- favoriser la participation de toutes les parties prenantes dans les processus de prise de décision en matière d'adaptation, d'atténuation et de résilience aux changements climatiques ;
- encourager la mise en œuvre des projets et initiatives visant l'adaptation, l'atténuation et la résilience face aux changements climatiques.

Résultats attendus du projet

- Tous les acteurs se sont appropriés les notions d'adaptation, d'atténuation et de résilience aux effets des changements climatiques ;
- La participation de toutes les parties prenantes dans les processus de prise de décision en matière d'atténuation, d'adaptation et de résilience aux changements climatiques est effective ;
- Les projets et les initiatives visant l'atténuation, l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques sont mis en œuvre.

Indicateurs des résultats du projet

- nombre d'acteurs maîtrisant les notions d'adaptation, d'atténuation et de résilience aux changements climatiques ;

- nombre d'ateliers de sensibilisation sur l'adaptation, d'atténuation et de résilience aux changements climatiques ; - nombre de projets et initiatives relatifs à l'atténuation, l'adaptation et de résilience aux changements climatiques.
Activités - collecte des données relatives à l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux changements climatiques ; - organisation des ateliers de sensibilisation sur les notions d'adaptation, d'atténuation et de résilience aux changements climatiques ; - renforcement des capacités des acteurs sur les processus de prise de décision ; - implication des acteurs et autres personnes ressources formés aux réunions de prise de décision ; - renforcement des capacités des populations sur l'élaboration des projets d'atténuation, d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.
Impacts - appropriation et maîtrise des nouvelles thématiques liées aux changements climatiques ; - mise en œuvre des projets respectueux de l'environnement ; - réduction du rythme et du taux de la déforestation ; - diminution du taux de dégradation des forêts. - réduction du taux de dégradation des éléments valorisés de l'environnement (EVE).
Acteurs - Ministère en charge de l'environnement et autres administrations concernées ; - les organisations de la société civile.
Bénéficiaires - les Parlementaires ; - le Gouvernement ; - les populations ; - le secteur privé ; - les organisations de la société civile ; - les confessions religieuses.
Coût global Cent cinquante millions (150.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

2.1.3. **PROGRAMME 3 : SANTE ET ENVIRONNEMENT**

Projet 11 : Création des unités de gestion des déchets ménagers

Contexte et justification du projet

La gestion durable de l'environnement constitue une exigence de la constitution du 25 octobre 2015 (articles 41 à 45). La volonté du Congo de préserver l'environnement et la santé humaine s'est traduite par l'adoption d'une loi sur la protection de l'environnement et d'une stratégie globale en matière de protection de l'environnement déclinée dans le Plan National d'Action Environnementale (PNAE).

Cette politique est soutenue, notamment par la prévention des pollutions de l'air, des sols, de l'eau, de la santé humaine et de la promotion de l'assainissement urbain. Cependant, on assiste à une dégradation significative de l'environnement national en général et urbain en particulier consécutive à la mauvaise gestion des déchets.

A l'instar des autres pays en développement, le Congo connaît un déficit important au niveau des prestations en matière de gestion des déchets solides et liquides.

Les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan directeur de gestion des déchets révèlent que la production des déchets solides dans la ville de Brazzaville est estimée à environ 420.000 tonnes/an, soit 1,150 kg/habitant/jour.

Le diagnostic sur la gestion des déchets solides et liquides à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie révèle plusieurs insuffisances notamment :

- l'inexistence au niveau des services techniques de la mairie, d'un équipement adéquat susceptible de permettre la collecte, le transport et les traitements des déchets ;
- le manque d'un système durable de financement.

La collecte et le traitement des ordures demeurent un problème majeur dans les grandes villes du Congo. Les quelques sociétés qui opèrent dans ce domaine ne se limitent qu'à la collecte et n'abordent pas le volet « Traitement ». C'est le cas de la société AVERDA qui a signé en 2015, pour sept ans un contrat pour l'assainissement de la ville de Brazzaville. Elle est active dans le curage des caniveaux, et le nettoyage des artères principales.

Dans les quartiers populaires, la situation est caractérisée par la présence des décharges sauvages qui constituent des sources de pollution. On note aussi la présence des immondices abandonnées dans les rues et dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

La problématique de traitement des eaux usées se pose avec acuité dans les villes

du Congo. En effet, la plupart des sociétés industrielles et des structures hôtelières ne disposent pas de stations d'épuration des eaux usées adéquates. Ces eaux non traitées sont déversées dans la nature avec pour conséquence la pollution de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'air. Les ménages quant à eux déversent les eaux dans la rue ou dans les parcelles créant ainsi des gîtes de moustiques.

Le personnel dédié à la gestion des déchets travaille sans Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Aussi, la création d'un centre de collecte et de traitement des ordures ménagères est indispensable, car il contribuera à la salubrité des villes et à la valorisation des ordures ménagères à travers les actions de recyclage et de production de l'énergie.

Localisation

Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Djambala, Oyo et Ouesso avec des antennes dans les autres départements.

Durée

3 ans

Objectif global du projet

Lutter contre la pollution de l'environnement par une meilleure gestion des déchets.

Objectifs spécifiques du projet

- promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets ;
- mettre en place les décharges contrôlées ;
- mettre en place les aires de transit des déchets ;
- organiser des filières de valorisation des déchets ;
- réduire les impacts engendrés par les activités socioéconomiques non respectueuses de l'environnement ;
- créer des emplois sains et durables, dans la filière de gestion des déchets.

Résultats attendus du projet

- la gestion intégrée et durable des déchets est promue;
- les décharges contrôlées sont mises en place;
- les aires de transit des déchets sont créées ;
- les filières de valorisation des déchets sont organisées;
- les impacts engendrés par les activités socioéconomiques non respectueuses de l'environnement sont réduites ;
- les emplois sains et durables dans la filière de gestion des déchets sont créés.

Indicateurs des résultats du projet

- nombre d'unités de gestion des déchets;
- nombre de décharges contrôlées mises;
- nombre d'aires de transit des déchets ;

- nombre de filières de valorisation des déchets; - pourcentage de réduction des impacts engendrés par les activités socioéconomiques non respectueuses de l'environnement ; - nombre d'emplois sains et durables.
Activités - définition des sources et caractérisation des déchets ; - identification de l'ensemble des parties prenantes concernées par cette problématique ; - mise en place du matériel nécessaire pour la réalisation du tri à la source ; - mise en place d'un système de collecte efficace des déchets triés; - mise en place des décharges contrôlées ; - élaboration des schémas de développement des filières de traitement et de valorisation des déchets collectés avec identification des mécanismes techniques, légaux, financiers et institutionnels nécessaires ; - renforcement du cadre de gouvernance notamment le volet juridique relatif à la gestion des déchets ; - organisation et animation des ateliers et des caravanes de sensibilisation de la population tout en capitalisant sur le travail réalisé par la société civile locale ; - intégration des récupérateurs dans un système organisé de tri et de valorisation des déchets ; - élaboration des mécanismes financiers des filières de valorisation (recouvrement des coûts) avec les opérateurs concernés ; - organisation des campagnes de sensibilisation sur les méfaits des pratiques d'enfouissement et de brûlage des ordures ; - intégration des unités de traitement des déchets dangereux ; - suivi et évaluation des activités des unités de gestion des déchets.
Impacts - assainissement de l'environnement ; - diversification des sources d'énergie ; - création d'emplois sains et durables ; - diminution du taux de prévalence des maladies ; - renforcement de l'expertise nationale dans le domaine de la gestion des déchets.
Acteurs Ministère en charge de l'environnement, Collectivités locales, ONGs, Secteur privé, PTF
Bénéficiaires Gouvernement, secteur privé, Population et ONG
Coût global :

Sept milliards (7.000.000.000) FCFA
Financement : Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 12 : Implantation d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux

Contexte et justification du projet :

Depuis quelques années la problématique environnementale est devenue une préoccupation majeure de l'humanité.

A l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, la communauté internationale s'était engagée à relever le défi de la gestion durable de l'environnement afin de parvenir à un développement durable de la planète, en proie à d'importantes menaces écologiques.

Le Congo a adopté une nouvelle politique environnementale fondée sur la gestion durable de l'environnement, dans le cadre de l'élaboration du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) adopté par le Gouvernement en 1996 et révisé en 2021.

Parmi les stratégies qui soutiennent cette politique, on peut citer la prévention des pollutions, avec comme corollaire la protection de l'air, de l'eau, des sols et de la santé humaine.

Cependant, l'on constate que, de manière globale, malgré les efforts consentis par le Gouvernement, l'état de l'environnement continue de se dégrader au niveau national.

L'absence des données fiables sur la qualité ou la quantité des émanations produites par les activités humaines des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des transports, de la santé et autres au Congo, ne permet pas d'entreprendre avec efficacité des actions capables de réduire la pollution d'origine anthropique et même d'origine naturelle, ainsi que les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement.

Par ailleurs, l'Administration en charge de l'Environnement, ne peut mener à bien la mission de contrôle des installations classées, autrement dit, de suivi de l'état de l'environnement, faute d'insuffisance de personnels qualifiés et d'absence de moyens matériels adéquats.

Il s'agit particulièrement de l'absence d'une structure chargée de l'analyse des polluants, permettant le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

C'est pourquoi il est important de maîtriser non seulement les sources de pollution, mais aussi la qualité des éléments de l'environnement physique, à travers le suivi du

contrôle régulier.

Il est donc nécessaire de renforcer le cadre institutionnel en matière de gestion de l'environnement par l'implantation d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux.

Localisation

Direction Générale de l'Environnement

Durée

3 ans

Objectif global du projet

Contribuer à la gestion durable de l'environnement, à travers le suivi de la qualité de l'environnement, par le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine.

Objectifs spécifiques du projet

- disposer d'une expertise nationale en matière d'analyse des paramètres environnementaux ;
- assurer la prévention des pollutions et dégradations des écosystèmes ;
- protéger la santé humaine.

Résultats attendus du projet

- une expertise nationale en matière d'analyse des paramètres environnementaux est disponible ;
- la prévention des pollutions et dégradations des écosystèmes est assurée;
- la santé humaine est protégée.

Indicateurs des résultats du projet

- un laboratoire national d'analyse des paramètres environnementaux ;
- normes nationales en matière d'environnement.

Activités

- identification du potentiel scientifique existant, des atouts et des contraintes inhérents à la mise en place et au fonctionnement du laboratoire d'analyse ;
- élaboration des textes portant création, organisation, attributions et fonctionnement du laboratoire;
- construction du laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux ;
- formation du personnel ;
- identification des équipements appropriés pour le contrôle de la qualité des paramètres environnementaux;
- acquisition des équipements appropriés pour le contrôle de la qualité des paramètres environnementaux;
- installation des équipements appropriés pour le contrôle de la qualité des paramètres environnementaux ;

- mise en place d'un mécanisme de financement durable du laboratoire.
Impacts - Assainissement de l'environnement ; - Disponibilité d'une expertise nationale ; - Réduction des maladies liées à la pollution.
Acteurs Ministère en charge de l'Environnement et autres ministères concernés.
Bénéficiaires Gouvernement, , Collectivités locales ; secteur privé ; ONG et associations.
Coût global Deux milliards (2.000.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 13 : Création des unités de gestion des déchets biomédicaux

Contexte et justification du projet :

Les activités liées aux soins de santé permettent de protéger et de rétablir la santé ainsi que de sauver des vies. Mais la situation liée à la gestion des déchets et sous-produits biomédicaux reste critique. La majorité des hôpitaux de la République du Congo ne disposent pas de moyens humains et financiers suffisants pour assurer correctement la gestion des déchets. Ceci représente un risque de contamination tant pour la population que pour l'environnement.

La gestion des déchets biomédicaux constitue un sérieux problème au Congo compte tenu des quantités importantes générées chaque année et leurs risques sur la santé. Mal gérés, ces déchets constituent un réservoir de micro-organismes susceptibles de représenter une menace potentiellement grave pour la santé humaine et l'environnement.

Il s'agit d'une question transversale qui fait appel non seulement à la stratégie sectorielle en matière de santé, mais aussi de la stratégie nationale en matière d'environnement, eu égard aux recommandations de la troisième réunion interministérielle des ministres de la santé et de l'environnement tenue en 2018 à Libreville au Gabon.

Le traitement des déchets biomédicaux est d'abord une question de gestion avant d'être une question technique et dépend de ce fait, de l'engagement de l'ensemble du personnel des établissements sanitaires.

La gestion des déchets biomédicaux implique diverses étapes telles que le tri, la collecte, le stockage, le transfert, le traitement et l'élimination, ainsi que des aspects techniques importants tels que la désinfection, la protection du personnel et la formation.

Les déchets concernés sont entre autres les échantillons de laboratoire contenant des fluides corporels, des tissus ou matières fécales organiques et des unités de recherche médicale, des masques, des gants contaminés, des emballages des produits chimiques, ...

Parmi les déchets biomédicaux, figurent aussi les eaux usées, issues des divers services des hôpitaux, qui s'avèrent très dangereuses pour l'environnement et l'homme.

Compte tenu de la dangerosité de ces déchets biomédicaux, il est nécessaire que les

hôpitaux puissent disposer des infrastructures adéquates pour leur traitement dans des conditions écologiquement rationnelles.
Localisation Niveau national
Durée 3 ans
Objectif global du projet Protéger la population congolaise contre les risques liés à la mauvaise gestion des déchets biomédicaux.
Objectifs spécifiques du projet - mettre à la disposition des structures hospitalières des unités de gestion des déchets biomédicaux ; - renforcer les capacités des techniciens spécialisés dans la gestion des déchets biomédicaux ; - assurer le fonctionnement permanent des unités de gestion des déchets biomédicaux ; - mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles, les meilleures pratiques environnementales de gestion des déchets en milieu hospitalier.
Résultats attendus du projet - les unités de gestion des déchets biomédicaux sont mises à la disposition des structures hospitalières ; - les capacités des techniciens spécialisés dans la gestion des déchets biomédicaux sont renforcées ; - le fonctionnement permanent des unités de gestion des déchets biomédicaux est assuré ; - les meilleures techniques disponibles, les meilleures pratiques environnementales de gestion des déchets en milieu hospitalier sont mises en œuvre.
Indicateurs des résultats du projet - nombre d'infrastructures de gestion des déchets biomédicaux ; - nombre de techniciens chargés de la gestion des déchets-
Activités - implantation des unités de gestion des déchets biomédicaux dans les structures hospitalières ; - formation et renforcement des capacités des techniciens spécialisés dans la gestion des déchets biomédicaux.
Impacts

- réduction de la pollution de l'environnement ; - diminution des risques de contamination ; - maîtrise des techniques de gestion des déchets biomédicaux.
Acteurs Ministères en charge de la santé, de l'environnement, autres administrations concernées, secteur privé, ONG et associations.
Bénéficiaires Le Gouvernement, les Populations, les structures hospitalières
Coût global Deux milliards (2.000.000.0000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 14 : Mise en place d'un Plan national de Gestion des déchets dangereux

Contexte et justification du projet

Le Congo, à l'instar des autres pays en développement, est confronté aux questions récurrentes de gestion des déchets dangereux. La situation est de plus en plus visible et inquiétante sur le plan sanitaire et environnemental.

Les déchets dangereux sont des « substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national ». Ils sont dotés de caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques qui imposent des manipulations particulières et des procédés d'élimination de nature à éviter tout risque pour la santé et /ou tout effet nocif sur l'environnement. Bien que les déchets radioactifs et les déchets médicaux soient évidemment de nature à présenter des risques pour la santé, ils font l'objet d'autres fiches de projet.

les déchets dangereux sont des déchets qui peuvent présenter un risque pour la santé et l'environnement si des mesures ne sont pas prises pour leur traitement. On distingue entre autres : les emballages contaminés, les déchets de maintenance, les déchets hydrocarburés, les déchets toxiques en quantité dispersée, les déblais de boue au diesel, les boues des stations d'épuration industrielles, les bois et sous-produits du bois traités ou souillés, les chiffons et absorbants souillés, les déchets contenant du mercure, les déchets phytosanitaires, les fluides frigorigènes, les huiles usagées, les mâchefers, les piles et accumulateurs, les solvants, les sols pollués, les véhicules hors usage, les déchets de tannerie, les pneumatiques et les déchets plastiques.

À ces déchets s'ajoutent les déchets chimiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et leurs dérivés qui franchissent nos frontières sous diverses formes, généralement en fin de vie et qui constituent le gros des déchets qui inondent aujourd'hui le sol congolais car notre pays n'en fabrique pas. Il s'agit là d'une grande menace tant pour le pays que pour ses habitants, compte tenu des graves problèmes que posent ces déchets, aussi bien aujourd'hui que dans le futur.

Ces déchets, en hausse dans les départements du Kouilou, de Pointe-Noire, de Brazzaville, de la Bouenza, du Niari, de la Sangha et de la Cuvette où se développent des activités industrielles contiennent des substances dangereuses qui, une fois brûlées dans des décharges, en libèrent plus de 1.000 telles que le Plomb, le Cadmium et le Mercure.

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux, la République du Congo a pris plusieurs mesures consignées dans les textes réglementaires, dont les plus importants sont :

- la constitution du 25 octobre 2015 ;
- la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- le décret n°2011-485 du 20 juillet 2011, réglementant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique.

C'est sur cette base que quelques entreprises, conscientes des enjeux liés à la problématique des déchets ont sollicité et obtenu au terme du processus de validation des rapports d'études d'impact environnemental et social, des autorisations relatives à l'implantation des unités de traitement et d'élimination au plan local d'un certain type de déchets dangereux, produits par les secteurs diversifiés d'activités des mines, des hydrocarbures, de la foresterie, de la cimenterie, de l'agriculture, etc.

En dépit de quelques mesures prises, on assiste à une prolifération des déchets dangereux ayant pour conséquence, la dégradation croissante des écosystèmes.

C'est dans ce contexte que le Ministère en charge de l'environnement compte mettre en place un plan national de gestion des déchets dangereux.

Localisation :

Direction Générale de l'Environnement

Durée :

5 ans

Objectif global du projet

Contribuer à la prévention et à la gestion des impacts et risques environnementaux, sociaux et sanitaires potentiels liés à la production de déchets dangereux, en vue de l'adoption d'une politique nationale de gestion des déchets dangereux.

Objectifs spécifiques du projet

- mettre en place une base de données sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux;
- identifier les besoins organisationnel, institutionnel, réglementaire, technique et opérationnel, en vue d'une amélioration de la gestion des déchets dangereux ;
- proposer des options technologiques efficaces et adaptées pour la gestion écologique des déchets dangereux;
- proposer un Plan d'action de gestion des déchets dangereux assorti de coûts avec toutes les dispositions et arrangements institutionnels de mise en oeuvre (rôles et responsabilités à différents niveaux de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes) ;

- adopter une politique nationale et les textes de gestion des déchets dangereux ;
- mettre en place une organisation des chercheurs nationaux sur les déchets dangereux ;
- créer un centre d'excellence, de recherche, d'innovation et de formation dans l'économie des déchets dangereux, proposant des formations diplômantes et continues ;
- créer un réseau des entreprises congolaises de recyclage et de traitement des déchets dangereux, lequel facilitera la mise en place d'une fiscalité environnementale à travers une écotaxe.

Résultats attendus du projet

- le flux de déchets dangereux est inventorié; une base de données sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux est mise en place;
- tous les besoins tant au plan organisationnel, institutionnel, réglementaire qu'au niveau technique et opérationnel, en vue d'une amélioration de la gestion des déchets dangereux sont identifiés;
- des options technologiques efficaces et adaptées pour la gestion écologique des déchets dangereux sont proposées;
- un plan d'action de gestion des déchets dangereux assorti de coûts avec toutes les dispositions et arrangements institutionnels de mise en œuvre (rôles et responsabilités à différents niveaux de mise en œuvre de toutes les parties prenantes) est proposé;
- une politique nationale et les textes de gestion des déchets dangereux sont adoptés,
- une organisation des chercheurs nationaux sur les déchets dangereux est mise en place ;
- un centre d'excellence, de recherche, d'innovation et de formation dans l'économie des déchets dangereux, proposant des formations diplômantes et continues est créé;
- un réseau des entreprises congolaises de recyclage et de traitement des déchets dangereux, lequel facilitera la mise en place d'une fiscalité environnementale à travers une écotaxe est créé.

Indicateurs des résultats du projet

- nombre de missions d'inventaire des déchets dangereux ;
- nombre de textes relatifs à la gestion des déchets dangereux adoptés ;

Activités

- inventorier le flux de déchets dangereux ;
- renforcement de la législation nationale en vue de minimiser les importations illégales des déchets dangereux et des produits chimiques interdits de commercialisation ;

- mise en œuvre de solutions technologiques concernant la gestion des déchets le long de la chaîne de valeur à des fins de protection de la santé et de l'environnement ; - appui aux initiatives novatrices de gestion des déchets telles que les initiatives nationales et locales pour l'élimination totale des déchets (zéro déchet) ; - mise en œuvre et la facilitation des systèmes novateurs d'incitation économique pour promouvoir la gestion rationnelle des déchets, comme par exemple la responsabilité élargie des producteurs et des négociants, les incitations au recyclage, les systèmes de consigne, et d'autres solutions alternatives possibles ; - élaboration et l'adoption du plan national de gestion des déchets dangereux ; - mise en place d'une organisation des chercheurs nationaux sur les déchets dangereux ; - création avec l'appui, d'un centre d'excellence, de recherche, d'innovation et de formation dans l'économie des déchets dangereux, proposant des formations diplômantes et continues ; - création d'un réseau des entreprises congolaises de recyclage et de traitement des déchets dangereux, lequel facilitera la mise en place d'une fiscalité environnementale à travers une écotaxe.
Impacts - disponibilité d'une politique nationale, des textes et d'un plan national de gestion des déchets dangereux; - réduction du volume des déchets dangereux ; - baisse du risque de pollution ; - création d'emplois durables.
Acteurs Ministères en charge de l'environnement, autres administrations concernées, secteur privé, ONG et associations.
Bénéficiaires Le Gouvernement, les Populations, secteur privé.
Coût global Un milliard (1.000.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 15 : Développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental

Contexte et justification du projet

La gestion durable de l'environnement constitue une exigence de la constitution du 25 octobre 2015 (articles 41 à 45). La volonté du Congo de préserver l'environnement et la santé humaine s'est traduite par l'adoption d'une loi sur la protection de l'environnement et d'une stratégie globale en matière de protection de l'environnement déclinée dans le Plan National d'Action Environnementale (PNAE).

Cette politique est soutenue, notamment par la prévention des pollutions de l'air, des sols, de l'eau, de la santé humaine et de la promotion de l'assainissement urbain.

L'approvisionnement en eau en République du Congo est encore largement tributaire des ressources de surface dont la qualité est sans cesse dégradée par diverses sources de pollution (pesticides agricoles, du rejet sans traitement préalable des eaux usées dans la nature ou des intrusions saline d'origine marine).

Les eaux souterraines, pourtant relativement abondantes, stables et moins polluées ne font pas encore l'objet d'une exploitation rationnelle à grande échelle.

Le Congo n'est pas à l'abri des maladies infectieuses liées à l'eau qui représentent encore une forte menace en santé publique suite à l'inadéquation des installations sanitaires et une hygiène insuffisante.

En outre, la République du Congo connaît une utilisation intensive de pesticides dans les activités agricoles et ce pour limiter les dégâts dus aux ravageurs des cultures (végétation adventice, insectes et acariens, nématodes, champignons parasites...).

L'usage inapproprié des produits phytosanitaires pourrait causer des incidences environnementales négatives et porter atteinte à la santé humaine et animale (effets cancérogènes, mutagènes, effets sur le système immunitaire et le système endocrinien...).

Cette situation alarmante est exacerbée par les effets, directs et indirects, des changements climatiques ayant une influence sur le niveau des micro-organismes dans les eaux de surface et souterraines à travers la modification du régime des pluies, l'augmentation des températures, l'évolution de l'utilisation des sols et les changements des pratiques agricoles et d'élevage.

En outre, il y a une insuffisance en termes de données de connaissances et de capacités pour procéder à une évaluation adéquate des risques sanitaires, phytosanitaires et environnementaux.

A cet effet, Pour faire face à ces différents risques, l'administration en charge de l'environnement du Congo envisage d'entreprendre une série d'actions et de mesures visant le développement des mécanismes d'éveil sanitaire, phytosanitaire et environnemental.

Localisation :

Niveau national

Durée : 5 ans

Objectif global du projet

Promouvoir des mesures pour lutter contre la pollution de l'environnement liée à l'utilisation des pesticides par les producteurs.

Objectifs spécifiques du projet

- inventorier les importateurs et utilisateurs des produits phytosanitaires ;
- améliorer la situation sanitaire et environnementale en minimisant les impacts négatifs des produits phytosanitaires et des eaux usées déversées dans le milieu naturel ;
- contribuer à la restauration des zones dégradées par les produits phytosanitaires ;
- développer les connaissances liées à l'exposition aux pesticides et les risques y relatifs sur les plans sanitaires, phytosanitaires et environnementaux ;
- renforcer le cadre de gouvernance relatif au système de veille sanitaire, phytosanitaire et environnementale ;
- garantir la traçabilité des substances actives.

Résultats attendus du projet

- les importateurs et utilisateurs des produits phytosanitaires sont inventoriés ;
- la situation sanitaire et environnementale par la minimisation des impacts négatifs des produits phytosanitaires et des eaux usées déversées dans le milieu naturel est améliorée ;
- la contribution à la restauration des zones dégradées par les produits phytosanitaires est faite ;
- la connaissance sur l'exposition et les risques sanitaires, phytosanitaires et environnementaux au niveau du Congo est développée ;
- le cadre de gouvernance relatif au système de veille sanitaire, phytosanitaire et environnementale est renforcé ;
- la traçabilité des substances actives est garantie.

Indicateurs des résultats du projet

- nombre d'importateurs et d'utilisateurs des produits phytosanitaires ; - nombre de zones restaurées après dégradation par les produits phytosanitaires,
Activités - identification de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'usage des produits phytosanitaires et leurs impacts ; - réalisation des actions de réhabilitation et de restauration des zones dégradées ; - mise en place d'un système d'information sur les risques sanitaires et environnementaux ; - renforcement du système de contrôle, des normes et de l'expertise des Pouvoirs Publics ; - sensibilisation des parties prenantes sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides chimiques, homologués et interdits ; - formation des producteurs agricoles à l'utilisation des pesticides.
Impacts - maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaire ; - amélioration de la qualité de vie ; - assainissement de l'environnement ; - amélioration de la sécurité alimentaire des populations ; - appropriation de la réglementation sur les pesticides.
Acteurs Ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie et de la santé
Bénéficiaires Gouvernement, Populations, etc
Coût global Deux milliards (2.000.000.000.000) FCFA.
Financement : Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 16 : Création d'un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les activités d'exploitation pétrolière et minière

Contexte et justification du projet

Au Congo, l'industrie pétrolière et minière contribue largement au développement économique global, avec des conséquences positives sur notre niveau de vie et notre bien-être.

Par contre l'exploitation du pétrole et des mines solides peut générer des pollutions accidentelles ayant une incidence sur l'environnement à plusieurs niveaux : pollution de l'air, des sols et de l'eau, destruction de la biodiversité et appauvrissement de divers écosystèmes, affectation des paysages et systèmes agricoles.

Il faut noter que les alertes aux pollutions sont généralement données par les populations ou les ONG. Cependant il n'existe aucune structure gouvernementale ou privée qui surveillerait constamment l'environnement dans notre pays, entre l'océan, le littoral côtier, les écosystèmes aquatiques et continentaux livrés aux déchets d'hydrocarbures et miniers ainsi qu'aux risques de pollution, de l'air des sols et des eaux. On observe de plus en plus de maladies respiratoires et des pluies acides.

Dans la sous-région, des concertations ont toujours eues lieu avant que des signatures soient apposées sur un document de portée régionale, notamment entre les représentants des pays ayant en commun les mêmes frontières.

Par ailleurs, le Congo est partie à plusieurs accords multi et bilatéraux sur la protection de l'espace marin et continental, notamment :

- la Convention MARPOL qui interdit à tout navire de mer, exception faite des navires-citernes, dont la jauge brute est inférieure à 500 tonneaux, de rejeter délibérément des hydrocarbures, ou mélange d'hydrocarbures dans des zones déterminées dites « zones interdites » ;
- la convention sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par hydrocarbure ;
- la convention sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) qui a pour objectif de mettre en place une plate-forme de coopération internationale pour lutter contre les menaces graves de pollution des mers ;
- la convention internationale de 1992 sur les responsabilités civiles pour les dommages dues à la pollution par les hydrocarbures ;

- la convention internationale portant création d'un fonds internationale d'indemnisation pour les dommages qui sont dues aux pollutions par hydrocarbure ;
- la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets ;
- la convention d'Abidjan qui s'applique à la pollution par les navires, la pollution due aux opérations d'immersion, la pollution tellurique, la pollution résultant d'activités liées à l'exploration et à l'exploitation du fond de mer et la pollution d'origine atmosphérique et transatmosphérique ;
- la convention sur les zones humides d'importance internationale, en particulier pour les oiseaux d'eau, dite Convention de Ramsar ;
- la convention de Minamata sur le mercure ;
- la convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international ;
- la convention Internationale pour la protection des végétaux ;
- la convention relative à la Protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (WHC) ;
- le mémorandum d'entente (Memorandum Of Understanding-MOU) d'Abuja qui constitue le cadre de coopération portuaire institué par les Etats de l'Afrique de l'ouest et du centre, en vue de mettre en œuvre toutes les obligations internationales de l'Etat du port.

Aussi, la création d'un centre de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les activités d'exploitation pétrolière et minière est indispensable, car il contribuera à déclencher à temps, les interventions relatives auxdites pollutions.

Localisation

Niveau national,

Durée

2 ans

Objectif global du projet

Assurer la surveillance et la prévention des déversements générés par les activités d'exploitation pétrolière et minière sur les côtes congolaises et en milieu continental en vue d'une lutte contre la pollution de l'environnement

Objectifs spécifiques du projet

- mettre en place un système optimal de collecte d'information sur les cas de pollution éventuelle liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière;
- installer un système de lutte contre la pollution de l'environnement côtier et continental congolais ;

- préserver les écosystèmes naturels ; - installer un système de lutte contre les catastrophes causées par les déversements liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière.
Résultats attendus - un système optimal de collecte d'information sur les cas de pollution éventuelle liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière est installé ; - un système de lutte contre la pollution de l'environnement côtier et continental congolais est mis en place ; - les écosystèmes naturels sont préservés ; - un système de lutte contre les catastrophes causées par les déversements liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière est installé.
Indicateurs des résultats du projet - Existence du système optimal de collecte d'information sur les cas de pollution éventuelle liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière, - Existence d'un système de lutte contre la pollution de l'environnement côtier et continental congolais ; - Existence d'un système de lutte contre les catastrophes causées par les déversements liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière.
Activités - mise en place d'un système optimal de collecte d'information sur les cas de pollution éventuelle liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière ; - installation d'un système de lutte contre la pollution de l'environnement côtier et continental congolais ; - installation d'un système de lutte contre les catastrophes causées par les déversements liés aux activités d'exploitation pétrolière et minière ; - constitution d'une base de données centralisée.
Impacts - Prévention sur l'assainissement de l'environnement ; - Prévention sur la pollution et la dégradation des écosystèmes.
Acteurs Ministère en charge de l'environnement, des hydrocarbures, des mines, de la géologie, ONGs, Secteur privé, PTF
Bénéficiaires Gouvernement, secteur privé, Population et ONG
Coût global Sept milliards (7.000.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

2.1.4. **PROGRAMME 4 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Projet 16 : Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de prévention, d'atténuation et de traitement de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo

Contexte et justification du projet

Vingt-trois (23) ans après la tenue de la première Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), la problématique des changements climatiques continue de se poser de manière lancinante en dépit des multiples résolutions issues de ces différentes réunions. Bien que l'accord de Paris sur le climat de 2015 constitue une véritable avancée dans la lutte contre ce fléau au vue des engagements pris par les Etats, le dérèglement climatique poursuit son chemin et notre pays fait déjà face à ces conséquences néfastes.

Ce phénomène est devenu une réalité pour les populations congolaises qui subissent déjà le dysfonctionnement des saisons avec des pluies soit tardives soit trop précoces pour la saison ou abondantes et torrentielles. Cet état de chose engendre des sinistres qui bouleversent la vie de nos populations. Les activités agricoles s'en trouvent négativement impactées au grand désarroi des paysans. Les produits de saison tels que les champignons n'ont presque pas été au rendez-vous en 2017. De même, les érosions observées dans les grandes agglomérations du pays nous interpellent à juste titre, car si nous n'agissons pas, les coûts liés à la gestion des catastrophes climatiques deviendront insupportables pour le Gouvernement.

S'agissant des érosions, il sied de noter ce que le phénomène d'érosion n'est pas l'apanage des grandes villes mais aussi des villes secondaires et d'autres zones du pays.

A Brazzaville, les érosions sont observées dans les arrondissements et quartiers de Mfilou, Massengo, Makabandilou, Ngamakosso, Petit-Chose, Le Bled, Sadelmi, Mikalou I et II, Ile Mbamou...

A Pointe-Noire ce phénomène d'érosion s'observe dans le quartier Vindoulou et dans la zone côtière (érosion côtière).

Les érosions ont pour principales causes :

- l'absence d'application des textes d'urbanisme et d'assainissement d'eaux pluviales (schémas et plan directeur) ;
- l'occupation des zones collinaires sans aménagement préalable ;
- la destruction du couvert végétal par les occupants des terrains ;

- la nature sablonneuse des sols ;
- l'absence d'un entretien permanent des installations des sociétés de distribution d'eau et d'électricité ;
- la non maîtrise du ruissellement des eaux pluviales caractérisées pour la plupart des cas, par l'absence de réseaux d'assainissement efficient ;
- le non achèvement des travaux de construction de certains ouvrages d'assainissement ;
- la non réalisation des études d'impact environnemental et social des projets de bitumage des routes et de construction des ouvrages d'assainissement ;
- l'encombrement des collecteurs et des lits de cours d'eau ;
- l'occupation des lits de rivières par les habitations;
- le sous dimensionnement de certains ouvrages d'assainissement.

Les conséquences des érosions sont désastreuses pour les populations, les équipements, les infrastructures et les écosystèmes, notamment :

- la Perte d'habitats ;
- la destruction des infrastructures ;
- la Perte d'équipements (destruction des installations de LCDE et d'E²C).
- la réduction de la production halieutique;
- la détérioration des conditions de vie de la population riveraines;
- la destruction des sites touristiques, historiques et culturels;
- la destruction des routes bitumées;
- la déformation du relief.

Au regard de tout ce qui précède, il est nécessaire d'élaborer une stratégie et un plan d'action de prévention, d'atténuation et de traitement de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo.

La stratégie à mettre en œuvre pour l'aménagement des bassins versants en République du Congo sera basée sur un processus participatif et intersectoriel de planification et d'utilisation des terres en vue de prévenir, d'atténuer et de traiter l'érosion hydrique.

Des groupes multi-acteurs et multisectoriels seront mis en place dans les arrondissements, les communes et les districts en vue de mettre en œuvre le système d'alerte précoce et de prendre des actions conformément aux options stratégiques et techniques adaptées au contexte spécifique du bassin versant de la zone concernée.

La Stratégie d'aménagement des bassins versants en vue de la prévention et l'atténuation de l'érosion hydrique mentionnera la vision nationale de gestion durable des terres à court, moyen et long terme ainsi que la programmation dans le temps,

des activités à réaliser de façon synchronisée au niveau des différents axes stratégiques. Ceci permettra de stabiliser les sols au niveau urbain, périurbain et départemental
Localisation Niveau central.
Durée 5 ans
Objectif global du projet Gérer durablement les espaces territoriaux en respectant les plans de développement urbain, périurbain et départemental en vue d'assurer la sécurité sociale, économique et environnementale.
Objectifs spécifiques du projet - améliorer la gestion des bassins versants ; - assurer la protection des infrastructures ; - assurer le renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans la gestion du système d'alerte précoce.
Résultats attendus du projet - La gestion des bassins versants est améliorée ; - la protection des infrastructures est assurée ; - Les capacités des parties prenantes impliquées dans la gestion du système d'alerte précoce sont renforcées.
Indicateurs des résultats du projet - Nombre de bassins versants aménagés ; - Nombre d'infrastructures ; - Nombre de séance de formation assurées aux parties prenantes impliquées dans la gestion du système d'alerte précoce ; - Nombre de parties prenantes impliquées dans la gestion du système d'alerte précoce.
Activités - formulation de la stratégie et du plan d'action ; - renforcement des capacités des acteurs ; - mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action ; - identification des acteurs ; - formation des acteurs ; - suivi et évaluation des activités.
Impacts - stabilisation des bassins versants ; - atténuation de l'érosion pluviale ; - sécurisation des habitats et des personnes ; - lutte contre l'ensablement des ceintures maraîchères et sécurité alimentaire.
Acteurs

Ministère en charge de l'environnement, Secteurs privés, ONG
Bénéficiaires Gouvernement, populations, ONG.
Coût global Sept cent millions (700.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

2.1.5. **PROGRAMME 5 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT**

Projet 18 : Elaboration d'un Plan National d'utilisation durable de l'énergie domestique en milieu urbain

Contexte et justification du projet

Les enquêtes de ménage sur la consommation du bois-énergie, réalisées en 2014, indiquent que le bois reste encore la principale source d'énergie domestique en République du Congo. La quasi-totalité des ménages congolais utilisent encore le bois énergie comme principal combustible pour la cuisine et le chauffage.

La production de charbon de bois pour les besoins des marchés urbains figure parmi les principales causes de la déforestation, tandis que la collecte de bois de chauffe en milieu rural n'a habituellement que des effets négligeables sur les forêts concernées.

La plupart du charbon de bois vient de l'abattage des arbres lors des défrichements des jachères pour la culture sur brûlis, mais une partie importante vient de la coupe à blanc des forêts naturelles.

Les séries de développement communautaire définies pour la production durable du bois d'énergie dans les forêts naturelles aménagées, ne sont pas encore gérées de façon rationnelle. De même, les forêts de plantations villageoises ou communautaires ne sont pas encore développées.

Dans le contexte où les sources d'énergie renouvelable (comme les panneaux solaires) sont toujours au stade d'expérimentation et peu promues, l'électricité est encore un produit de luxe et l'approvisionnement du gaz et du pétrole lampant se pose encore avec beaucoup d'acquittement, le bois énergie issu des forêts naturelles restera encore pour longtemps le combustible le plus utilisé et continuera d'impacter négativement sur la forêt et le sol.

La demande en bois-énergie n'est pas foncièrement liée au potentiel ligneux présent dans le Département ou à la préférence du combustible. Elle est surtout liée au mode d'accès souvent gratuit ou moins onéreux de ce produit.

Les résultats de l'enquête des ménages sur la consommation du bois énergie de 2014 confirment bel et bien que :

- le bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois) continue d'être utilisé dans les ménages en République du Congo. Pour toutes les cuissons longues (haricots, saka saka, etc.), les ménages font recours au bois énergie. Le bois

de chauffe reste le combustible le plus utilisé par la grande majorité des ménages ruraux. Dans les villes et autres centres semi-urbains, il est d'avantage utilisé par les ménages à revenus moyens et bas (moins de 100.000 FCFA par mois). Le charbon de bois continue à attirer les adeptes pour ses qualités proches du gaz (rapidité de cuisson, salit peu ou pas du tout la marmite, etc.). Certains ménages préfèrent le charbon pour des raisons de sécurité, le gaz étant perçu comme un produit dangereux.

- Le gaz, considéré comme le combustible des ménages sensibles au modernisme et à l'innovation. Sa généralisation dans les ménages urbains et ruraux, est limitée par les problèmes d'approvisionnement, avec les fréquentes ruptures de stocks dans les dépôts de vente. Les adeptes de ce combustible ont tous adopté le charbon de bois comme solution alternative.
- Le pétrole, d'avantage utilisé pour l'éclairage, a aussi pris une place de choix dans la cuisine des ménages des localités où le pétrole n'est plus une denrée rare comme dans les zones frontalières qui accèdent facilement au pétrole bon marché en provenance des pays voisins (localités proches du Gabon, comme dans la Cuvette-Ouest). Son insertion reste malheureusement handicapée par les problèmes d'approvisionnement, avec les fréquentes ruptures de stocks dans les dépôts de vente. Les anciens adeptes de ce combustible s'orientent de plus en plus vers le charbon de bois.

Les autres énergies comme l'électricité, induisent des charges onéreuses. Les adeptes de ce combustible moderne, sont notamment les ménages à revenus élevés (plus de 200.000 FCFA par mois).

Le rêve des consommateurs de bois de chauffe est de se tourner vers les combustibles moins salissants comme le charbon de bois, le gaz, l'électricité et le solaire. Ce qui sous-entend que l'amélioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat, va augmenter le nombre d'adeptes consommateurs de charbon de bois et de gaz, avec pour chaque type de combustible, sa dose d'impacts positifs et négatifs sur l'homme et l'environnement.

Le projet plan énergie domestique en milieu urbain qui devait être mis en oeuvre n'a pas connu un début d'exécution du fait que le plan prévu n'a pas été élaboré ; ajouter à cela l'absence d'une structure nationale de coordination et promotion des projets liés au secteur de l'énergie domestique.

C'est pourquoi, ce projet doit être exécuté, compte tenu de son importance au plan socioéconomique

Localisation

Niveau central

Durée
3 ans
Objectif global du projet
Assurer un approvisionnement durable en énergie domestique aux populations urbaines
Objectifs spécifiques du projet
- disposer d'outils adéquats pour le développement de la filière énergie domestique ; - renforcer l'activité artisanale et commerciale des foyers améliorés ; - faire la promotion des énergies alternatives au bois-énergie.
Résultats attendus du projet
- les outils adéquats pour le développement de la filière énergie domestique sont disponibles ; - les énergies alternatives au bois-énergie sont promues ; - l'activité artisanale et commerciale des foyers améliorés est renforcée.
Indicateur des résultats du projet
- nombre d'outils adéquats pour le développement de la filière énergie domestique ; - nombre d'artisans formés sur les techniques de fabrication des foyers améliorés - nombre de foyers améliorés produits.
Activités
- mise en place d'une structure nationale de coordination et de promotion des projets liés au secteur de l'énergie domestique ; - compilation de l'ensemble des données ayant trait à la fourniture et l'utilisation de l'énergie domestique (production, consommation, distribution, projets en cours, expérience des autres pays, etc...) ; - formation des artisans sur les techniques de fabrication des foyers améliorés ; - organisation de la filière des foyers améliorés ; - vulgarisation de foyers améliorés et des sources d'énergies alternatives ; - organisation des campagnes de sensibilisation sur les avantages liés à l'utilisation des foyers améliorés.
Impacts
- Amélioration du bien-être des ménages ; - Amélioration de l'approvisionnement des ménages en combustible écologique ; - Diminution de la pression anthropique sur les forêts ; - Amélioration des revenus des artisans ; - réduction du prix du gaz butane ; - amélioration de l'accès au gaz butane.
Acteurs

Gouvernement, Ministère en charge : de l'Energie, de l'Economie forestière, de l'Environnement, du Commerce, du Plan.
Bénéficiaires Gouvernement, Ménages, Artisans, ONG.
Coût global Cent cinquante millions (150.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

Projet 19 : Agroforesterie communautaire dans la cuvette congolaise

Contexte et justification du projet :

La République du Congo compte 23.5 millions d'hectares de forêt dans le Bassin du Congo, la deuxième plus vaste étendue de forêts tropicales au monde. Grâce à un taux historiquement bas de déforestation évaluée à 0,06% et des forêts couvrant 69% de l'ensemble du territoire, il s'agit d'un exemple typique de pays à couverture forestière élevée et à faible taux de déforestation (HLFD).

L'expansion de l'infrastructure, le développement des secteurs agricole et minier et de l'extraction du bois, sont les principales causes de déforestation identifiées dans le bassin du Congo. À ces principales causes peuvent être ajoutés des facteurs prédisposants tels que la qualité des sols et les problèmes sociaux. L'agriculture constitue le facteur prépondérant, qu'il s'agisse de l'agriculture de rente et de l'élevage en forêt amazonienne ou en Asie du Sud-Est ou de l'agriculture itinérante dans le bassin du Congo.

La récente chute spectaculaire des prix du pétrole a conféré un caractère d'urgence à la campagne menée par le Gouvernement de la République du Congo afin de sortir l'économie nationale de sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures. Cette diversification représente immédiatement une menace potentielle pour le stock forestier, étant donné que l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière comptent parmi les secteurs alternatifs clés identifiés pour le développement qui peuvent avoir des effets sur la diversification économique.

Les départements de la Cuvette et de la Cuvette- Ouest qui regorgent 18.63% de la superficie totale du massif Nord Congo, estimée à 13 969 738 ha, risquent de voir la destruction de leurs écosystèmes forêts avec l'expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis, le prélèvement du bois énergie et le saccage des berges du fleuve du Congo à travers les activités de fumage de poissons et l'afflux des réfugiés des pays voisins.

L'engagement de la République du Congo dans le processus REDD+ depuis 2008, suppose le soutien par cette dernière des programmes de développement à faible émission de carbone et en associant les Communautés Locales et les Peuples Autochtones (CLPA) dans les activités de développement. Dans ce contexte, la sédentarisation de l'agriculture est un impératif.

C'est ainsi que le présent « Projet d'Agroforesterie Communautaire dans la Cuvette et la Cuvette et Cuvette-Ouest » appuiera la mise en œuvre d'une agriculture durable à travers des schémas agroforestiers climato-intelligents soit à base de cacao, soit à base de fruitiers et de cultures vivrières, et le reboisement des berges du fleuve Congo avec *Xylopia aethiopica* (Dunal) A. Rich.

Ce projet favorisera la mise en place des activités de développement économique par les CLPA en démontrant la faisabilité des approches innovantes en matière de développement économique qui minimisent les impacts sur les forêts.

Pour répondre aux problématiques liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, le

présent projet se propose de définir le mode de développement d'un nouveau secteur de production des produits de base axé sur le développement durable, en soutenant les approches de passage de la culture sur brûlis à un modèle agroforestier à base soit de fruitiers soit de cacaoyers sous ombrage. Le projet impliquera les communautés locales pour améliorer leurs moyens de subsistance et leur fournir des sources alternatives de revenus à travers l'accroissement de la productivité agricole et la diversification des cultures dans les zones dégradées.
Localisation: Départements de la Cuvette et de la Cuvette-ouest
Durée: 5 ans
Pilote de l'action : Ministère de l'Economie Forestière, Collectivité locales, privé, ONG
Objectif global du projet Contribuer à la promotion d'une approche agroforestière climato-intelligente dans la lutte contre le changement climatique.
Objectifs spécifiques du projet : - Produire le cacao en modèle associé dans les forêts dégradées ou sous plantation ; - Produire de fruitiers associés aux cultures vivrières et ; - Reboiser les berges dégradées du fleuve Congo dans la perspective de lutter contre le changement climatique et la pauvreté des communautés locales.
Résultats attendus du projet : - Le cacao en modèle associé dans les forêts dégradées ou sous plantation est produit ; - Les fruitiers associés aux cultures vivrières sont produits ; - Les berges dégradées du fleuve Congo dans la perspective de lutter contre le changement climatique et la pauvreté des communautés locales sont reboiser.
Indicateurs des résultats :
Risque pouvant entraver le fonctionnement du programme - Insuffisance des financements ; - Conflit d'intérêt.
Budget : 9 015 000 000 de Francs CFA
Source de financement : GTV, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

2.1.6. **PROGRAMME 6 : AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

Projet 20 : Sensibilisation sur le droit à l'alimentation adéquate

Contexte et justification du projet

Le secteur agricole du Congo regorge d'atouts considérables liés à des conditions naturelles favorables à l'agriculture (climatiques, pédologiques, végétales, hydrographiques...), et surtout à de vastes terres arables recouvrant environ un tiers de son territoire soit environ 10 millions d'hectares.

En dépit de ces atouts considérables, le secteur agricole ne parvient pas à satisfaire la demande nationale, dont le déficit de l'offre est couvert par le recours aux importations massives des denrées alimentaires estimées en 2017 à plus de 600 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, la contribution de l'agriculture au PIB ne représente en moyenne que 3,6% alors qu'il constituait 30% de la richesse nationale dans les années 1970. Cette faible contribution s'explique notamment par : (i) le désengagement brutal et non planifié de l'Etat du secteur productif à la suite des programmes d'ajustement structurel ; (ii) l'insuffisance de financement du secteur ; (iii) l'absence des mécanismes de financement adaptés aux besoins de petits exploitants ; (iv) l'absence quasi-totale des infrastructures de transformation, de conservation et stockage des produits agropastoraux et halieutique ; (v) l'enclavement de plusieurs zones de fortes production ; (vi) le manque d'attractivité du climat des affaires ; (vii) la faible capacité humaine et institutionnelle résultant d'insuffisances dans l'encadrement et l'appui aux exploitants ; (ix) la déconnection de la recherche agronomique aux besoins des producteurs agropastoraux ; (x) l'inadéquation du système éducatif aux besoins du secteur, et (x) la faible organisation de l'entrepreneuriat coopératif agricole.

En raison de ces contraintes, l'agriculture qui devrait être à la base du développement agroindustriel n'a pas pu jouer son rôle. Le défi majeur dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022 est de renverser cette tendance pour faire de ce secteur agricole le principal maillon de la croissance et du développement socioéconomique.

Le droit à l'alimentation adéquate fondé sur le droit de l'homme permet l'amélioration des conditions de vie des populations et leur développement socioéconomique.

La mise en œuvre de ce droit qui intègre la gestion durable des produits forestiers non ligneux « PFNL », constitue un défi quotidien pour le gouvernement et contribue à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Aussi, il est opportun de sensibiliser le gouvernement, la société civile et les autres acteurs clés, sur le droit à l'alimentation adéquate en intégrant les PFNL dans les programmes et les autres activités de développement.

Localisation

Niveau central

Durée 5 ans**Objectif global du projet**

L'objectif global est d'amener les autorités à prendre en compte les dimensions socio-économique et écologique de l'agriculture durable et des PFNLs dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement du pays.

Objectifs spécifiques du projet

- Renforcer les capacités des cadres et agents des ministères en charge de l'économie forestière, de l'environnement, et de l'agriculture, des paysans et des commerçants sur la gestion et l'exploitation durable des PFNLs ;
- Renforcer la prise de conscience et la connaissance sur le rôle des PFNL pour assurer la sécurité alimentaire ;
- Inventorier les principaux PFNLs et décrire les critères de leur gestion durable ;
- Amener les autorités politiques à intégrer les PFNLs dans les documents d'orientation politique et économique ;
- Evaluer l'impact de la commercialisation des PFNLs sur l'économie des ménages et celle du pays.

Résultats attendus du projet

- Les cadres et agents des ministères en charge de l'économie forestière, de l'environnement, et de l'agriculture, les paysans et commerçants sont formés sur la gestion et l'exploitation durable des PFNLs ;
- La prise de conscience des acteurs est renforcée par la connaissance du rôle des PFNL dans la sécurité alimentaire ;
- Les principaux PFNLs sont inventoriés et les critères de leurs gestions durables sont décrits ;
- Les autorités politiques ont intégré les PFNLs dans les documents d'orientation politique et économique ;
- L'impact de la commercialisation des PFNLs sur l'économie des ménages et celle du pays est évalué.

Indicateurs des résultats du projet

- nombre des cadres et agents des ministères en charge de l'économie forestière, de l'environnement, et de l'agriculture, les paysans et commerçants formés sur la gestion et l'exploitation durable des PFNLs ;
- liste des PFNLs disponible

Activités - Organisation des séminaires sur le renforcement des capacités des cadres et agents des ministères en charge de l'économie forestière, de l'environnement, et de l'agriculture et des exploitants sur la gestion durable des PFNLs ; - Inventaire des principaux PFNLs consommées/utilisées et commercialisées ; - Description de chaque espèce répertoriée en indiquant les critères de sa gestion durable ; - Réalisation d'un plaidoyer auprès des partenaires financier et technique au développement pour l'appui à l'organisation des séminaires et ateliers ; - Réalisation d'une étude de l'impact de la commercialisation des PFNLs sur l'économie des ménages et celle du pays.
Impacts - Prise en compte de la gestion des PFNLs dans les programmes de développement économique ; - Valorisation des PFNLs ; - Gestion durable des PFNLs ; - Amélioration de la sécurité alimentaire des populations.
Acteurs Ministères en charge de l'économie forestière, de l'environnement et de l'agriculture, PAM, FAO, l'industrie, la pêche, le commerce.
Bénéficiaires Gouvernement, Chercheurs, Tradithérapeutes, Populations, etc
Coût global Cinq cent millions (500.000.000) CFA.
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

2.1.7. **PROGRAMME 7 : FORET ET ENVIRONNEMENT**

Projet 21 : Promotion et vulgarisation de la domestication des principaux PFNL
Contexte et justification du projet Les forêts congolaises regorgent de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL) très accessibles aux populations. Ils constituent une source importante de nourriture ; de plantes médicinales et ornementales ; d'énergie ; de matériaux de construction, d'équipement, de pêche et d'artisanat. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) font partie des ressources naturelles dont la population congolaise a recours pour diversifier ses activités productives et améliorer ses revenus. Ces produits font partie essentielle des différents menus ; ils garantissent la diversité, la qualité et l'accessibilité des aliments à une grande majorité de la population. Les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Cependant, ces produits sont soumis à une cueillette intensive et irrationnelle menaçant leur disparition potentielle, ce qui éloigne de plus en plus leurs sites de cueillette. En milieu urbain les produits forestiers non ligneux sont spéculatifs à cause de l'insuffisance de l'offre face à la demande toujours croissante. Pour pallier à cet état de chose, il paraît indispensable d'entreprendre les activités de domestication des principaux PFNL.
Localisation Niveau national
Durée : 5 ans
Objectif global du projet Assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des PFNLs
Objectifs spécifiques du projet - Sensibiliser la population sur l'importance de la domestication des principaux PFNL ; - Organiser les activités de domestication dans les zones de cueillette intense des principaux PFNL ; - Améliorer les techniques de récolte des principaux PFNL ; - Assurer l'encadrement, la formation et le suivi des acteurs.
Résultats attendus du projet

- La population est sensibilisée sur l'importance de la domestication des principaux PFNLs ; - Les activités de domestication des principaux PFNL dans les zones de cueillette intense sont réalisées ; - Les techniques de récolte des principaux PFNL sont améliorées ; - L'encadrement, la formation et le suivi des acteurs sont assurés.
Indicateurs des résultats du projet - Nombre d'acteurs encadrés et formés ; - Nombre de principaux PFNL domestiqués dans les zones de cueillette intense ; - Type de techniques de récolte des principaux PFNL promues ; - Nombre de missions de suivi des acteurs réalisées.
Activités - Organisation des séminaires et ateliers de sensibilisation ; - Réalisation de cinq des plantations de principaux PFNL dans les zones de cueillette intense ; - organisation des séances de formation sur les techniques de récolte à faible impact des principaux PFNL ; - Encadrement et suivi des acteurs ; - Dotation aux producteurs du petit outillage et des jeunes plants des principaux PFNL ; - Appuis aux initiatives communautaires de domestication des principaux PFNL.
Impacts - Augmentation de l'accès aux principaux PFNL ; - Maîtrise des techniques de domestication ; - Amélioration des revenus des acteurs impliqués dans la filière PFNL ; - Baisse de la pression sur les principaux PFNL de forêt naturelle ;
Acteurs Ministères en charge des forêts, de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche scientifique, ONGs, Populations.
Bénéficiaires Gouvernement, Populations, Tradithérapeutes.
Coût global Un milliard (1.000 000 000) CFA »
Financement Gouvernement et partenaires techniques et financiers

2.1.8. PROGRAMME 8 : RECHERCHE ET ENVIRONNEMENT

Projet 22 : Appui à l'amélioration des techniques agro forestières en milieu périurbain et rural

Contexte et justification du projet

Le Congo est soumis aux effets néfastes des changements climatiques dont les conséquences sont aggravées par les problèmes socio-économiques et environnementaux y afférents auxquels le pays est confronté. Cette situation risque d'entraver le développement économique car les principaux secteurs économiques et certaines zones sensibles sont exposées aux impacts du changement climatique.

L'un des moyens permettant d'atténuer les effets du changement climatique est la pratique de l'agroforesterie. En effet, l'agroforesterie est un système de production qui permet de réduire le nomadisme culturel. Elle permet de maintenir la fertilité des sols pour une production durable à travers l'utilisation des légumineuses et des semences améliorées.

De ce qui précède, il est nécessaire de procéder à l'appui à l'amélioration des techniques agros forestières en milieu périurbain et rural.

Localisation

Tous les départements du Congo

Durée

5 ans

Objectif global du projet

Contribuer à la réduction de la déforestation, de la perte de la biodiversité et la pauvreté au Congo.

Objectifs spécifiques du projet

- Améliorer la fertilité des sols ;
- Assurer une production durable des spéculations agricoles ;
- Sédentariser les acteurs agricoles ;
- Diversifier les ressources alimentaires.

Résultats attendus du projet

- la fertilité des sols est améliorée ;
- la production durable des spéculations agricole est assurée ;
- les acteurs agricoles sont sédentarisés ;
- les ressources alimentaires sont diversifiées.

Indicateurs des résultats du projet

- superficie des sols aménagés en système agroforestier ;
- nature et quantité des produits agricoles disponibles ;

- nombre d'acteurs agricoles sédentarisés.
Activités - Sélection des acteurs ; - Organisation des ateliers de formation sur les techniques agroforestières ; - Création des pépinières ; - Mise en place des systèmes agroforestiers, - Suivi de l'entretien régulier des parcelles agroforestières ; - Inventaire des acteurs sédentarisés ; - Dénombrement des spéculations produites.
Impacts : - Réduction de la dégradation de la biodiversité ; - Réduction du nomadisme culturel.
Acteurs : Ministères en charge de l'agriculture, de l'économie forestière, de l'environnement, du commerce, des approvisionnements et de la recherche scientifique.
Bénéficiaires Les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA)
Coût global Deux milliards (2.000.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et PTF

2.1.9. **PROGRAMME 9 : CONSERVATION DES ECOSYSTEMES PARTICULIERS**

Projet 23 : Conservation et gestion durable des tourbières

Contexte et justification du projet

Dans le document final des Nations Unies intitulé « L'avenir que nous voulons » de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, les chefs d'État et de gouvernement avaient pris l'engagement, où il est reconnu que la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes sont essentiels face aux défis existants et nouveaux. Parmi ces écosystèmes figurent les tourbières, présentes dans plus de 180 pays de différentes régions du monde et que, bien qu'elles couvrent seulement 3% environ de la surface terrestre de la planète, elles contiennent une proportion beaucoup plus élevée du carbone organique des sols, ce qui en fait l'un des plus importants puits de carbone du monde, contribuant à l'atténuation des changements climatiques mondiaux en stockant du carbone.

Les forêts du Bassin du fleuve Congo interviennent dans la régulation des précipitations locales et régionales, en générant 75 à 95% des précipitations de la région. La plupart des précipitations arrosant le continent africain prennent naissance dans cette région ce qui la distingue considérablement des autres grandes forêts tropicales et bassins versants terrestres.

Cependant, les forêts du Bassin du Congo sont soumises à des pressions croissantes qui pourraient à terme entraîner une très forte dégradation et accroître la pauvreté de la population qui dépend encore étroitement des ressources spontanées qu'elles offrent. La transformation des tourbières à des fins agricoles, pétrolières ou minières aurait ainsi des conséquences environnementales extrêmement lourdes, de l'avis unanime des experts.

À la tribune de la COP 23 à Bonn (Allemagne), le Président de la République du Congo, Denis SASSOU NGUESSO, a donné, le 16 novembre 2016, l'information de cette découverte des tourbières au Congo, grâce à la collecte des échantillons découverts dans le département de la Likouala avec la technique de télédétection. Il a appelé à l'appui technique et financier de la Communauté internationale pour la protection de cet écosystème.

En effet, un énorme puits de carbone, contenant 30 milliards de tonnes de carbone piégé dans une tourbière, dans la partie centrale du Bassin du Congo, entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC) a été découvert récemment. Ce stock de carbone piégé équivaut à trois ans des émissions mondiales liées aux énergies fossiles, à vingt années des émissions des Etats-Unis liées aux énergies fossiles, et à l'équivalent de l'ensemble du carbone stocké au-dessus du sol dans les 228 millions d'hectares des forêts du Bassin du Congo.

Selon les analyses isotopiques menées par Greta Dargie, géographe à l'université de Leeds, et ses collègues, la tourbe a commencé à s'y accumuler il y a 10 600 ans. Elle forme désormais une couche épaisse de 2,4 mètres en moyenne (jusqu'à 5,9 mètres par endroits), sur une superficie de 145 500 km². Les tourbières abritent une grande diversité biologique adaptée à ce type d'écosystème. Elles font partie de l'héritage culturel de la population de la République du Congo et elles représentent un immense espoir pour les générations futures.

Les tourbières de la Cuvette Congolaise du bassin du Congo sont cruciales pour la lutte mondiale contre le changement climatique. Si cette région venait à être pleinement exploitée par des compagnies pétrolières, une grande partie des tourbières devrait être détruite. La Cuvette constitue de fait l'une des plus importantes bombes à retardement de la planète en termes de carbone.

Une tourbière est un écosystème où s'accumulent d'importantes quantités de matière organique. Suivant certaines conditions climatiques et topographiques, les végétaux croissent et se décomposent lentement, et surtout de façon incomplète. Il se forme alors de la tourbe, matière organique fossile.

Ces zones humides jouent un rôle dans le cycle du carbone. On estime qu'en moyenne, les tourbières stockent 15 à 30 % du carbone piégé dans les sols. La tourbe est majoritairement constituée d'eau et de matière organique (principalement de la cellulose et de la lignine). La teneur en carbone compte pour 50 % du poids.

La tourbe est définie comme une matière organique découlant de la décomposition de la matière végétale. Cet écosystème très fragile, selon le docteur Suspens IFO, chercheur à l'université Marien Ngouabi ; renferme une quantité énorme de carbone avec une moyenne de 11,5 pentagrammes. Le stock de carbone contenu dans la tourbe, dans la zone des tropiques, est estimé à 104,7 pentagrammes.

La carte présentielle de la tourbe au Congo semble inégalement répartie. D'après le docteur IFO, c'est le nord du pays qui se taille la part du lion avec notamment les départements de la Likouala, la Sangha, la cuvette et une partie des Plateaux. Le docteur IFO a laissé entendre que, les villes d'Oyo, d'Ollombo, de Pikounda, de Makoua et de Gamboma étaient développées dans des zones de tourbières. Ce qui place le Congo à la 3^{ème} place mondiale, en termes de superficie de tourbe (150.000 km²), derrière la République Démocratique du Congo.

La dégradation des tourbières causée par de multiples activités anthropiques (exploitation forestière irrationnelle, agriculture itinérante sur brûlis...) contribue à la perte de biodiversité et à la dégradation de l'environnement, car elles représentent globalement une source importante de gaz à effets de serre. Les tourbières assurent entre autres des fonctions et des services écosystémiques vitaux réduisant l'ampleur et atténuant l'impact des inondations et des sécheresses, préservant la biodiversité

et fournissant un approvisionnement en aliments et en eau indispensable aux écosystèmes et améliorant les moyens de subsistance.

Il est donc urgent de mettre en place un cadre juridique et institutionnel solide pour soutenir la protection des tourbières et leur gestion durable au bénéfice de l'humanité toute entière.

Localisation

Niveau central

Durée

5 ans

Objectif global du projet

Améliorer la gestion des tourbières en vue d'une augmentation de la capacité de stockage du carbone sur les sites dégradés, d'un renforcement de la résilience, d'une amélioration des conditions socioéconomiques des populations vivant aux alentours et d'un accroissement de la biodiversité.

Objectifs spécifiques du projet

- capitaliser les acquis de la recherche sur les tourbières ;
- contribuer à l'amélioration de la gestion durable et intégrée des tourbières,
- suivre les évolutions des tourbières et des sites dégradés ;
- contribuer à la restauration des zones dégradées ;
- disposer d'un cadre juridique relatif à la gestion durable des tourbières ;
- disposer d'une structure technique de mise en œuvre de la politique nationale de gestion des tourbières.

Résultats attendus du projet

- les acquis de la recherche sur les tourbières sont capitalisés ;
- la contribution à l'amélioration de la gestion durable et intégrée des tourbières est assurée ;
- les évolutions des tourbières et des sites dégradés sont suivies ;
- la contribution à la restauration des zones dégradées est assurée ;
- un cadre juridique relatif à la gestion durable des tourbières est disponible ;
- une structure technique de mise en œuvre de la politique nationale de gestion des tourbières est disponible.

Activités

- suivie des évolutions des tourbières et des sites dégradés ;
- élaboration des textes juridiques portant sur la gestion durable des tourbières ;
- vulgarisation des textes auprès des différents acteurs ;

- mise en place d'une structure technique de mise en œuvre de la politique nationale de gestion des tourbières.
Indicateurs des mesures du projet - nombre des missions de suivi des évolutions des tourbières et des sites dégradés ; - nombre de textes relatifs à la gestion durable des tourbières ; - nombre d'ateliers d'examen et de validation des textes juridiques portant sur la gestion durable des tourbières ; - nombre de personnes sensibilisées sur les textes juridiques relatifs à la gestion durable des tourbières
Impacts - Protection des tourbières ; - augmentation de la capacité de stockage du carbone sur les sites dégradés ; - renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques ; - amélioration des conditions socioéconomiques des populations vivant aux alentours des tourbières ; - conservation et accroissement de la biodiversité.
Acteurs Ministères en charge de : l'environnement, l'économie forestière, la pêche, la recherche scientifique, l'agriculture, PTF
Bénéficiaires Gouvernement, Populations et ONG
Coût global Un milliard (1.000.000.000) FCFA
Financement Gouvernement et Partenaires Techniques Financiers.

2.2. Fiches détaillées des projets d'adaptation adossés sur la Stratégie et le plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC)

2.2.1. Fiches des Projets Transversaux

Projet 1 : Mise en place d'un système d'observation, de gestion des Informations et d'alerte sur les risques climatiques en République du Congo

Contexte et justification du projet :

Ce projet est en cohérence avec l'axe stratégique 1 de la stratégie de la SPACC. Il faut noter qu'au Congo, les changements climatiques se manifestent entre autres par des inondations, des sécheresses de plus en plus récurrentes et catastrophiques, des vents violents, et de la brume sèche. Ils affectent l'ensemble des secteurs du pays. Les manifestations de plus en plus brutales de ces aléas sont surprenantes pour les communautés et les décideurs, qui se retrouvent bien souvent démunis. L'absence de prévision de ces aléas augmente la vulnérabilité du pays. Le système d'observation climatique est en nette dégradation : sur 38 stations météorologiques fonctionnelles, 8 stations seulement fonctionnaient en 2014. La prévision météorologique à l'échelle du pays et le système d'alerte sont inexistants, ce qui contribue à amplifier les dommages parfois observés ; d'où la nécessité de mettre en place une police environnementale. Par ailleurs, les connaissances sur les changements climatiques ne sont pas assez structurées (d'après l'étude d'analyse des parties prenantes et évaluation des capacités d'adaptation aux CC). Ceci mériteraient donc une meilleure organisation afin d'être mieux diffusées et utilisées par les acteurs économiques et sociaux. A titre d'exemple, la prise en compte de la population autochtone dans le cadre de la sensibilisation, Face à ce manque structurel dans le pays, les agro-industries comme SARIS, ATAMA PLANTATION et les institutions de recherche disposent de réseaux d'observation météorologiques propres, qui leur fournissent un certain nombre d'informations sur certains paramètres climatiques.

Un partenariat publique-privée pour assurer la consolidation et la coordination de ces observations permettrait de construire un système d'alerte et ainsi faire bénéficier au plus grand nombre de meilleures capacités d'adaptation.

Ainsi, l'objectif de ce projet est de tirer profit de tout le potentiel de réseau de stations existantes et de réhabiliter celles qui sont défectueuses pour mettre en place un système d'observation et d'information climatique appropriée au niveau national et au niveau de chaque zone agro écologique.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 1

Localisation

Niveau central
Durée 5 ans
Objectif global du projet Améliorer la collectes des données climatiques, météorologiques et hydrologiques et organiser leur diffusion et leur appropriation auprès des acteurs du pays afin qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques.
Objectifs spécifiques du projet - mettre en place un système optimal de collecte d'information climatique et hydrologique opérationnel et efficace au niveau de chaque zone agro écologique ; - vulgariser les connaissances climatiques, météorologiques et hydrologiques au Congo à des fins d'adaptation au changement climatique.
Résultats - un système optimal de collecte d'information climatique et hydrologique opérationnel et efficace est mis en place au niveau de chaque zone agro écologique; - les connaissances climatiques, météorologiques et hydrologiques à des fins d'adaptation au changement climatique sont vulgarisées.
Activités - Mise en place d'un système optimal de collecte d'information climatique et hydrologique opérationnel et efficace au niveau de chaque zone agro écologique. - Vulgarisation des connaissances sur le climat, la météorologie et l'hydrologie à des fins d'adaptation au changement climatique ; - Réhabilitation des stations météorologiques et hydrologiques ; - Assurer la diffusion des données météorologiques et hydrologiques à travers les canaux appropriés ; - Constitution d'une base de données centralisée.
Indicateurs des résultats - Nombre de stations météorologiques et hydrologiques fonctionnelles (au moins une dans chaque département) ; - Nombre d'articles scientifiques et de rapports ou de communications sur les évènements climatiques futurs et sur leurs dommages associés ; - Existence d'un système de prévision météorologique et hydrologique ; - Existence de magazine, journaux, des émissions radio ou télévision spécialisées dans la diffusion de l'information climatique (bulletins météo) ; - Existence des relais régionaux, départementaux, communaux et locaux (quartiers ou village) de l'alerte ; - Existence d'une base de données centralisée et accessible à tous Nombre de personnel formés/recyclés disponible.

Risques pouvant entraver le fonctionnement du projet

- Absence et/ou interruption de financement ;
- Difficultés de coopération entre secteur privé et public ;
- Évènement climatique extrême et exceptionnel ;
- Incompréhension des rôles et responsabilités des parties prenantes.

Acteurs

Ministère en charge des transports (Mise en place d'un système d'observation), Ministère en charge de l'administration du territoire (Alerte), Ministère en charge de l'environnement (gestion des informations), ASECNA, secteur privé, Ministères sectoriels (MRSIT, MES, MAEP), Maires, Communautés, urbaines, média

Bénéficiaires : Gouvernement, Populations et ONG

Budget : Un milliard trois cent millions (1300 000 000) FCFA

Sources de financement : GVT , PTF, autres bailleurs

PNUD, etc. (voir étude sur les options de financement de l'adaptation)

Projet 2 : Elaboration d'un plan National d'intervention au Congo et opérationnalisation du fonds d'urgence aux catastrophes naturelles

Contexte et justification du projet

La fréquence de plus en plus élevée d'événements climatiques extrêmes (inondations, glissement de terrain, vents violents, sécheresses), et leurs impacts sur les hommes et les écosystèmes sont de plus en plus préoccupants. Or il a été observé qu'en cas de catastrophes, les interventions sur le terrain initiées par les bénévoles, les ONG, et même par les pompiers et les forces de maintien l'ordre sont à la fois tardives et désordonnées non coordonnées. L'absence d'intégration des aspects climatiques dans un le plan de contingence augmente la vulnérabilité du pays aux changements climatiques.

Par ailleurs, ces interventions sont également confrontées au manque de moyens financiers, matériels et logistiques appropriés. Lors de catastrophes climatiques, le saupoudrage des moyens et des actions limite fortement la capacité d'absorption des aléas climatiques du pays. Ainsi, l'objectif de ce projet est de renforcer le plan d'intervention autour de la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'intérieur.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de : la Protection Civile, l'Action Humanitaire, la Santé, l'Economie Forestière, l'Environnement et des Finances.

Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.

Objectif global du projet

Améliorer la résilience du Congo aux changements climatiques en renforçant et en actualisant le plan National d'intervention et par l'opérationnalisation du fonds d'urgence

Objectifs spécifiques du projet

- Elaborer le plan National de contingence
- Appui aux institutions en charge de la gestion des catastrophes à travers l'opérationnalisation du fonds d'urgence

Résultats

- Nombre de plan National de contingence ;
- Appui aux institutions en charge de la gestion des catastrophes à travers l'opérationnalisation du fonds d'urgence

Activités

- Elaboration des plans départementaux de contingence national opérationnel d'urgence pour chaque Département ;

- Renforcement des capacités des Comités Mixte de Crise communaux et départementaux ; - Amélioration du temps de réaction en cas de crise ; - Opérationnalisation du Fonds d'urgence opérationnel ; - Disponibilité des fonds
Indicateurs des résultats - Nombre de plans départementaux de contingence national opérationnel d'urgence ; - Nombre de cadres et agents des Comités Mixtes de Crise communaux et départementaux dont les capacités ont été renforcées ; - Taux amélioré de la marge de temps de réaction en cas de crise ; - Fonds d'urgence opérationnel - Disponibilité des fonds
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Manque de financement - Conflit d'intérêts - Problème de gouvernance
Durée 4 ans
Budget Un milliard trois cent millions (1300 000 000) FCFA Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 3 : Prise en compte des risques climatiques dans l'élaboration du Plan d'Affectation des Terres

Justification du projet :

Les risques climatiques obligent les populations rurales à rechercher les points d'eau pour les cultures de subsistance ou pour la nourriture du bétail. Parfois elles n'hésitent pas à envahir les aires protégées, ce qui est à l'origine de multiples conflits agro-sylvo-pastoraux. Cette situation est aggravée par l'accaparement des terres par certaines élites qui pourtant ne les mettent pas en valeur, multipliant ainsi les situations de paysans sans terre.

Il est urgent d'élaborer les plans d'affectation des terres en vue d'une meilleure gestion de ces espaces.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 4

Pilote de l'action : Ministère en charge des affaires foncières, de l'aménagement du territoire, de l'économie forestière et de l'environnement
Partenaires : Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.

Objectif global du projet

Améliorer la résilience des populations aux effets du changement climatique en les intégrant dans les Plans d'Affectation des Terres

Objectifs spécifiques du projet

- Élaborer un plan d'affectation des terres au niveau national

Résultats

Élaborer un plan d'affectation des terres au niveau national

Activités

- Nombre et qualité des cartes d'occupations des sols à diverses échelles
- Existence d'une évaluation des besoins futurs en terres suivant les grandes utilisations
- Diffusion par au moins deux canaux du schéma directeur d'aménagement national et des zones
- Nombre de plans de zonage au niveau national (aires protégées, concession forestières, terrains de parcours, etc.), des zones agro écologiques, des régions et des communes

Indicateurs des résultats

- Nombre et qualité des cartes d'occupations des sols à diverses échelles
- Nombre et qualité des cartes d'évaluation des besoins futurs en terres suivant les grandes utilisations
- Nombre de canaux de diffusion du schéma directeur d'aménagement du territoire national et des zones spécifiques de développement ;

- Nombre de plans de zonage au niveau national (aires protégées, concession forestières, terrains de parcours, etc.), des zones agro écologiques, des régions et des communes
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Manque de financement - Conflit d'intérêts
Durée : 5 ans
Budget : 1 950 000 000 FCFA
Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 4 : Sensibilisation de la population, des professionnels, des administrations et des décideurs sur les effets des changements climatiques et sur les mesures à prendre

Contexte et justification du projet

Les enquêtes terrain et les consultations menées pendant le processus PNACC ont montré que la grande majorité des populations et des décideurs sont encore ignorante des questions de changements climatiques. Cette faiblesse ne permet pas de minimiser les impacts lors des événements climatiques extrêmes ni de savoir ce qu'il faut faire en cas de risques climatiques.

La situation semble plus préoccupante dans le monde rural en raison de la limitation de l'accès à l'information. La sensibilisation sur les changements climatiques s'impose donc comme une action prioritaire de la SPACC.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axes stratégiques 1, 2, 3 et 4

Pilote de l'action : Ministères en charge de l'économie forestière et de l'environnement

Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.

Objectif global du projet

Sensibiliser les acteurs (autorités locales et nationales) et les populations congolaises en vue d'améliorer leur résilience aux effets du changement climatique

Objectifs spécifiques du projet

- Mettre à jour la stratégie de communication sur le changement climatique pour informer le grand public
- Diffuser les bonnes pratiques d'adaptation à mettre en œuvre
- Sensibiliser les élus aux changements climatiques et à la prise de décision pour améliorer la résilience de leurs territoires

Indicateurs des résultats

- Nombre de supports produits pour la sensibilisation aux changements climatiques
- (dépliants, documentaires, spots, communiqués, sites Web)
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de séminaires de sensibilisation organisés
- Nombre d'organes de liaison spécialisés sur le Changements climatiques (bulletins
- d'information, magazine, journaux) à bonne fréquence
- Nombre des émissions radio ou télévision spécialisées dans la diffusion de l'information climatique

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Absence de financement

- Interruption de financement - Évènement climatique extrême et exceptionnel ou Insécurité
Durée 4 ans
Budget : Un milliard trois cent millions (1300 000 000) FCFA Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 5 : Protection du littoral contre les effets des changements Climatiques

Justification du projet

La variabilité climatique soumet les côtes congolaises à des phénomènes d'érosion côtière, engendrant la destruction des habitations et des infrastructures. Les taux de recul de la ligne de côte observés varient selon les situations et les processus en jeu. Par ailleurs, la hausse constatée du niveau de la mer et la variation des débits des cours d'eau pourraient aussi entraîner des intrusions salines dans les rivières, les nappes phréatiques et les sols. Ces processus pourraient également engendrer la dégradation des restes de mangroves ayant échappé à la pression humaine (urbanisation, recherche de bois de chauffe, agriculture).

La dégradation des mangroves suite aux agressions anthropiques (coupe du bois et cueillette d'huiles) détruit l'habitat de nombreuses espèces et d'importantes zones de frai et d'alevinage de plusieurs espèces de poissons commercialement prisées.

Le projet GCP/PRC/007/GEF intitulé « projet de Gestion intégrée des mangroves, zones humides associées, et des écosystèmes forestiers côtiers de la République du Congo » développé par le Gouvernement en partenariat avec la FAO dans le Département du Kouilou s'est exécuté de 2013 à 2017.

Dès lors, il devient nécessaire de réduire les causes humaines et de prévenir certaines conséquences des causes naturelles par la mise en œuvre d'un programme de protection du littoral.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 2

Pilote de l'action : Ministères en charge de l'économie forestière et de l'environnement

Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.

Objectif global du projet

Prendre en compte de l'élévation du niveau de la mer dans l'aménagement du littoral

Objectifs spécifiques du projet

- Promouvoir des techniques adaptées à la protection du trait de côte
- Sensibiliser les populations côtières à la protection du rivage
- Veiller à l'application de la réglementation en vigueur relative à l'occupation de la zone côtière
- Renforcer les capacités en matière de protection et de restauration des mangroves.

Indicateurs des résultats

- Longueur du trait de côte protégé contre l'érosion, - Proportion de la zone côtière règlementée au plan de l'occupation et de l'utilisation - des sols, - Nombre de permis de bâtir octroyé dans la zone côtière - Superficie de mangroves restaurées - Nombre de personnes sensibilisées
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Manque de financement - Tolérance administrative - Réticence aux changements de comportements
Durée 4 ans
Budget : Soixante-cinq millions (6 5 00 000 000) FCFA Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

2.2.2. Fiches des Projets sectoriels

13 projets sectoriels ont été formulés pour un montant total de cinquante-six milliards (56 550 000 000) de FCFA. Ces projets répondent aux axes stratégiques définis par la stratégie de la SPACC.

Projet 6 : Éducation, formation professionnelle et renforcement des capacités sur le changement climatique

Justification du projet

Bien que les problématiques et les thèmes du développement durable soient d'ores et déjà présents dans les programmes d'enseignement, les problématiques ayant trait aux changements climatiques ne sont pas inscrites dans les programmes d'éducation au secondaire. En outre la recherche dans ce domaine n'est pas systématique en dehors des organismes de recherche internationaux. Enfin, la gestion des connaissances sur les changements climatiques est encore embryonnaire. L'arrimage de ces documents de politique aux mécanismes internationaux de lutte contre les changements climatiques est pénible et accuse un grand retard parfois à cause de la faible maîtrise du dossier par ceux qui en ont la charge.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 1, 2, 3 et 4

Pilote de l'action : Ministères en charge de l'environnement, de l'enseignement supérieur

Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, parlementaires, les religieux.

Objectif global du projet

Former les apprenants des établissements scolaires et des universités ainsi que les cadres des structures publiques et privées sur les questions relatives au changement climatique.

Objectifs spécifiques du projet

- Introduire les questions de changements climatiques dans les programmes scolaires
- Créer et ou renforcer des options de formation aux changements climatiques dans des établissements existants
- Offrir des stages de perfectionnement aux formateurs et spécialistes nationaux des changements climatiques
- Renforcer les capacités des cadres et agents des services publics et privés au changement climatique
- Créer des Laboratoires de recherche en CC.

Indicateurs des résultats

- Disponibilité des programmes de formations et des manuels sur le CC dans les institutions concernées - Nombre de manuels de formation produits à chaque niveau - Nombre de cadres spécialisés formés/recyclés - Nombre de cadres et spécialistes nationaux formés et recyclés - Nombre d'enseignants supérieurs spécialisés dans le CC - Nombre d'ateliers de renforcement de capacités organisés - Nombre d'enseignants d'université ayant bénéficié des stages de perfectionnement - Nombre d'universités et d'institutions disposant des spécialisations en changements
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Absence de financement - Interruption de financement - Conflit d'intérêt - Conflits de compétences - Querelles de leadership
Durée : 5 ans
Budget : Trois milliards deux cent cinquante millions (3 250 000 000) FCFA
Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 7 : Adaptation des référentiels techniques de construction des infrastructures aux effets des changements climatiques

Justification du projet

Le changement climatique aura un impact sur les infrastructures dans tout le pays en raison de la large gamme et répartition des risques, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et la gravité des ondes de tempête, l'augmentation des inondations associées à des événements de fortes précipitations et des vents violents ; l'aggravation de la sécheresse. En outre, si les impacts du changement climatique vont provoquer la réduction du PIB national comme prévu, cela peut provoquer la diminution des financements disponibles à la construction et la rénovation des infrastructures. Les opérations d'entretien routier vont permettre, à l'horizon de la stratégie, d'améliorer nettement le niveau de service (55% du réseau en bon état), grâce à la mise en place d'une stratégie pertinente d'intervention. Les priorités d'intervention concerneront l'accompagnement des grands projets industriels et agro-pastoraux, les corridors régionaux (transafricaine, corridors nord-sud, réseau CEMAC) et le réseau des routes nationales. Une approche multimodale sera systématiquement privilégiée, afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout l'espace national et résolument ouvert vers les pays voisins. Le Gouvernement mettra l'accent sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires qui accompagneront les projets prioritaires porteurs de croissance.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge des Travaux Publics

Partenaires : Ministères sectoriels

Objectif global du projet

Adapter les référentiels techniques de construction et d'entretien des infrastructures aux effets possibles des changements climatiques.

Objectifs spécifiques du projet

- Élaborer une méthodologie harmonisée pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité des infrastructures aux changements climatiques
- Modifier les référentiels techniques et l'ingénierie de construction en les adaptant au contexte de changement climatique
- Renforcer les capacités du BCBTP dans le contrôle de la qualité des matériaux de construction, qu'ils soient importés ou produits localement
- Renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi de l'exécution des travaux de construction

Indicateurs des résultats

- Méthodologie harmonisée disponible sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilités des infrastructures
- Nombre de référentiels techniques actualisés
- Plan de communication mis en œuvre

- Capacités du BCBTP renforcées - Capacités des missions de contrôle de l'exécution des infrastructures renforcées
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Absence de financement - Interruption de financement - Conflit d'intérêt - Conflits de compétences - Querelles de leadership
Durée 3 ans
Budget Un milliard trois cent millions (1300 000 000) FCFA
Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 8 : Réduction de la vulnérabilité des populations urbaines aux effets des changements climatiques

Justification du projet

L'activité des villes est aujourd'hui identifiée comme l'un des moteurs du développement économique national. La ville participe en effet à hauteur de 55% au PNB et abrite plus de 50% de la population. Le Congo connaît une urbanisation rapide, avec plus de 54% de la population vivant en milieu urbain en 2010. Toutefois, la question des logements et de la fourniture des infrastructures essentielles se posent avec acuité tant en zone urbaine compte tenu de la pauvreté des populations. Il faut y ajouter la précarité des logements. Le changement climatique aura un impact économique sur les logements dans tout le pays en raison de la large gamme et répartition des risques, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et la gravité des ondes de tempête, l'augmentation des inondations associées à des événements de fortes précipitations et des vents violents ; l'aggravation de la sécheresse. En outre, si les impacts du changement climatique vont provoquer la réduction du PIB national comme prévu, cela peut provoquer la diminution des financements disponibles à la construction et la rénovation de logements. Dès lors, il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes (taux d'urbanisation de 57,3% en 2020) et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes. Il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des populations urbaines aux effets des changements climatiques par la mise en œuvre d'outils réglementaires et opérationnels appropriés.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge des Affaires Foncières

Partenaires : Ministères sectoriels

Objectif global du projet

Améliorer la résilience des populations urbaines aux effets des changements climatiques

- Actualiser les documents de planification urbaine en tenant compte des effets des changements climatiques
- Élaborer des plans d'action d'adaptation aux changements climatiques pour les zones urbaines, en particulier celles plus exposées aux risques climatiques et les intégrer aux plans de développement
- locaux (PDL)

- Actualiser les normes techniques de construction d'habitat en tenant compte des effets des changements climatiques - Sensibiliser et former les populations urbaines sur la nécessité du respect des prescriptions et normes de construction en milieu urbain - Promouvoir les logements sociaux et les matériaux locaux adaptés - Mettre en place un système d'information rapide en cas de catastrophes en milieu urbain - Aider les collectivités à réduire la vulnérabilité grâce à une - planification participative de l'utilisation des terres et des logements
Indicateurs des résultats - Nombre de documents de planification urbaine tenant compte des changements climatiques élaborés - Nombre de référentiels techniques révisés ou élaborés - Pourcentage de constructions adaptées au CC - Taux d'accès au crédit foncier/ crédit habitat - Nombre de villes disposant des systèmes d'intervention rapide en cas de catastrophes
Manque de financement Faible adhésion des populations
Durée 5 ans
Budget Un milliard trois cent millions (1300 000 000) FCFA
Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 9 : Amélioration de la gouvernance foncière locale en réponse aux changements climatiques

Justification du projet

Le foncier est au cœur de l'adaptation aux changements climatiques dans la mesure où la terre est le support de développement des activités de production et de certaines mesures d'adaptation (plantations d'arbres, protection des périmètres de captage des eaux). L'insécurité foncière liée tant à la forte pression démographique, à la dégradation des terres arables dans certaines régions du pays, qu'aux inégalités dans l'accès à la terre exacerbe la vulnérabilité de certaines catégories sociales aux effets néfastes des changements climatiques, amplifiant des risques de conflits sociaux. La dégradation progressive des terres, consécutives aux changements climatiques privent les communautés d'un important facteur de production. La baisse de la productivité des terres accentue les risques d'insécurité alimentaire et les rivalités entre groupes sociaux dans l'utilisation de l'espace. En l'absence d'un plan de zonage précisant les formes d'occupation et d'utilisation des sols, il manque de lisibilité et d'équité sociale dans la gouvernance foncière au Congo. La mise en œuvre des initiatives communautaires de gestion durable des ressources est plombée par l'absence de réserves foncières. Dans un tel contexte, il paraît urgent d'améliorer la gouvernance foncière locale en vue de rationaliser l'utilisation de l'espace.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge des Affaires Foncières

Partenaires : Ministères sectoriels

Objectif global du projet

Améliorer la gouvernance foncière locale pour une gestion durable, participative et équitable des terres dans un contexte de changement climatique.

- Améliorer l'implication des leaders et élus locaux dans la gouvernance foncière
- Assurer la participation des communautés locales, des peuples autochtones, des femmes rurales et des jeunes dans la gestion des terres
- Procéder à un zonage multi scalaire précisant les formes d'occupation et d'utilisation des sols par la cartographie participative
- Renforcer les mécanismes locaux de sécurisation des droits d'usage et d'accès à la propriété foncière des principaux acteurs, notamment pour les peuples autochtones et les femmes rurales
- Renforcer l'application des textes législatifs et réglementaires existantes en matière de gestion foncière
- Reconstituer des réserves de terres communautaires et communales par la cartographie participative

- Promouvoir l'utilisation de la cartographie participative comme outil de négociation et de planification des terres en milieu urbain - Aider les collectivités à réduire la vulnérabilité grâce à une planification participative de l'utilisation des terres et des zones soumises aux aléas climatiques permanents.
Indicateurs des résultats - Nombre de personnes par groupe d'acteurs ayant pris part dans les différents processus d'acquisition et d'attribution des terres - Documents de Plan de zonage élaborés et approuvés - Cartographies participatives élaborées au niveau communautaire - Nombre d'accords conclu et mis en œuvre pour sécuriser les droits d'usage de différents groupes d'acteurs - Document officiel sur les mécanismes d'accès à la propriété foncière pour les PA et les femmes rurales élaboré.
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme Manque de financement Faible adhésion des populations
Durée : 5 ans
Budget : Un milliard trois cent millions (1 300 000 000) FCFA Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 10 : Adaptation du politique national genre et réduction de leur vulnérabilité au changement climatique

Justification du projet

Les femmes les enfants en bas-âges (orphelins et enfants handicapés : 1,1% de la population), les minorités, les personnes âgées, les handicapés, etc., sont les couches les plus vulnérables aux changements climatiques. Or les changements climatiques vont exacerber les problèmes de genre, entendu comme composantes fragiles, vulnérables ou marginalisées de la population, telles que les femmes, les personnes âgées, les enfants en bas-âge, les albinos, les handicapés, les minorités etc. En effet ces populations sont souvent les plus sensibles aux risques climatiques et les moins à même d'y faire face, car en situation de pauvreté et/ou de dépendance. Il s'agit donc de protéger en priorité ces populations, mais également de profiter des opportunités de l'adaptation aux changements climatiques pour renforcer leurs capacités et encourager leur autonomie et leur indépendance. En outre le dispositif de sécurité sociale en vigueur à l'heure actuelle au Congo ne couvre que 20% environ des travailleurs, ce qui est très peu (rapport du 3ème RGPH). Or l'essentiel de cette population se retrouve en milieu rural et dans les quartiers pauvres des villes où les impacts négatifs des changements climatiques sont les plus forts (inondations, développement des maladies épidémiques, etc.). Cette situation tend à s'aggraver avec l'évolution attendue du climat et requiert une forte solidarité nationale face à cette épreuve.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère de la promotion de la femme au développement, ministère en charge des affaires sociales.

Partenaires : Ministères sectoriels

Objectif global du projet

Intégrer la problématique et la vulnérabilité du genre au Changement climatique dans la politique nationale

Objectifs spécifiques du projet

Protéger les couches vulnérables et les femmes en particulier lors des catastrophes climatiques

- Faciliter l'autonomisation des femmes
- Assurer la prise en compte des couches sociales défavorisées dans les politiques, les programmes, dans l'élaboration des infrastructures, etc.
- Sensibiliser, protéger et renforcer les capacités des populations vulnérables
- Développer la solidarité nationale
- Anticiper les catastrophes climatiques et assurer la prise en compte des populations vulnérables dans les plans de gestion des catastrophes

Indicateurs des résultats

- Taux de sensibilisation des couches vulnérables
- Taux de microprojets

- Taux de crédit accordés aux femmes - Nombre de femmes formées et accompagnées - Pourcentage d'AGR créées
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Difficultés d'accès aux financements - Gouvernance - Disponibilité du personnel animateur et formateur en quantité et en qualité
Durée : 5 ans
Budget : Un milliard trois cent millions (1 300 000 000) FCFA
Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 11 : Changements climatiques et gestion intégrée de déchets

Justification du projet :

En déstabilisant les modes de production traditionnelle, les changements climatiques ont induit entre autres un exode rural massif. Ainsi les villes congolaises accueillent 50% de la population (estimation 2010) et compteront environ 58% en 2020. Il en résulte que la quantité de déchets produits n'en sera que plus importante d'autant que cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'un accroissement des moyens de ramassage et de traitement des déchets. De même, les populations ne savent pas faire le tri des ordures et d'énormes quantités de déchets ménagers bio dégradables ou non continuent à échapper à la maîtrise des autorités. Il est à noter que malgré les efforts effectués sur le plan de traitement des déchets, tous les déchets ne sont pas recyclables. En conséquence, limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre, c'est orienter les déchets vers le traitement qui est approprié compte tenu de leur nature. Le Compostage peut être une bonne solution pour la valorisation des déchets organiques. En effet, le compost produit peut être valorisé comme amendement organique, engrais organique ou support de culture (terreau), en agriculture au sens large. De même, la méthanisation produit du biogaz contenant du méthane qui peut être récupéré presque totalement et valorisé sous forme de chaleur, d'électricité ou même de carburant. C'est dire que la gestion des déchets ouvre la voie à un traitement mécano-biologique qui couvre plusieurs combinaisons de procédés de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels ayant en commun deux grandes étapes : une préparation mécanique permettant de séparer les déchets organiques des non-organiques ; un traitement par compostage ou méthanisation des déchets organiques séparés. Les déchets non organiques pouvant être valorisés sous forme de matières premières secondaires ou énergétiquement.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 1, 2 3 et 4

Pilote de l'action : Ministères en charge de l'Economie Forestière et de l'Environnement

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Améliorer la gestion durable et participative des déchets pour réduire les impacts négatifs liés aux changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Mettre en place un système législatif et réglementaire contraignant en matière de traitement, de recyclage ou d'évacuation/élimination des déchets
- Renforcer les capacités techniques, financières et organisationnelles des collectivités locales décentralisées et des populations dans le traitement et la gestion des déchets
- Développer les techniques de gestion des déchets au niveau communautaire : compostage, recyclage, etc.
- Développer les techniques de gestion des déchets industriels et hospitaliers

Indicateurs des résultats

- Nombre de programmes/projets exécutés sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des différents groupes d'acteurs
- Supports de vulgarisation, d'information et de sensibilisation des textes produits
- Nombre d'initiatives technologiques développées en matière de gestion des déchets
- Nombre de bacs de collecte des ordures organiques et inorganiques
- Nombre d'entreprises disposant d'un permis environnemental de gestion des déchets
- Volume des déchets recyclés et/ou compostés au niveau communautaire
- Absence de tas d'immondices dans les villes et d'amas de plastique dans les cours d'eau

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Insuffisance de financement
- Conflit d'intérêt entre acteurs

Durée : 5 ans

Budget : Six milliards cinq cent millions (6 500 000 000) FCFA

Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 12 : Diversification de l'offre énergétique dans un contexte de changement climatique

Justification du projet

Au Congo, la consommation énergétique est dominée à plus de 60 % par l'énergie traditionnelle, principalement le bois de chauffe. L'électricité représente environ 14 % de la consommation énergétique totale. L'approvisionnement en électricité est essentiellement d'origine hydraulique et est fourni par les trois principales centrales hydroélectriques que sont Djoué, Imboulou et Moukoulou. La production actuelle de ces centrales hydroélectriques, qui ne représente que 4 % du potentiel hydroélectrique économiquement « équitable », reste en deçà des besoins énergétiques du pays. Or la fourniture de cette énergie est largement déficitaire et justifie de nombreux délestages et le rationnement fréquemment observés. Ce déficit est justifié par de fréquents étiages liés aux sécheresses. Par ailleurs, la demande urbaine et rurale en bois de feu et en charbon de bois est un facteur important du déboisement du territoire, ce qui aurait des rétroactions négatives sur les systèmes climatiques. Pourtant, les résidus de récoltes et autres déchets ruraux et urbains, animaux ou végétaux, ménagers ou industriels, sont de bonnes sources d'énergie non valorisées dans la plupart des communautés. Partout où les déchets sont disponibles, leur méthanisation par des techniques simples permettrait aux masses populaires de disposer de biogaz, source d'appoint utilisable pour couvrir de nombreux besoins énergétiques. Dans ce cadre, très peu d'actions sont envisagées dans le secteur du bois énergie, des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolien, biogaz). Pourtant ces sources constituent actuellement des palliatifs et des alternatives dans le renforcement et la sécurisation de l'offre énergétique aux bénéfices des diverses composantes sociales, surtout avec la loi sur la libéralisation du secteur de l'électricité.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MEH

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Diversifier et gérer durablement l'énergie au Cameroun dans un contexte de changement climatique.

Objectifs spécifiques du projet

- Renforcer l'offre d'énergie électrique par la création de micro barrages (de retenue et de production) et la réhabilitation des anciens ouvrages
- Diversifier les sources d'énergie électrique par la promotion des énergies alternatives (solaire, éolienne, biogaz etc.)
- Promouvoir l'utilisation des technologies d'économie d'énergie (foyers améliorés, fumoirs améliorés, utilisation des ampoules à faible consommation énergétique etc.)

- Sécuriser l'offre en bois-énergie par le reboisement d'espèces à haut rendement énergétique - Favoriser la prise en compte des effets des changements climatique dans le contrat de concession des entreprises de production, distribution et transport d'énergie électrique.
Indicateurs des résultats - Nombre de MW d'énergie hydroélectrique produits par des microcentrales - Nombre de MW d'énergie électrique produits par les sources énergies renouvelables - Nombre de contrats de concession prenant en compte les changements climatiques - Nombre de foyers améliorés fabriqués et distribués - Nombre de personne utilisant des technologies de réduction de la consommation de - l'énergie électrique
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Insuffisance de financement - Faible implication des acteurs - Effets d'ombrage des grands projets hydro-électriques sur les petits projets
Durée : 5 ans
Budget : Treize milliards (13 000 000 000) FCFA
Sources de financement GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 13 : Renforcement et sécurisation de l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement dans un contexte de changement climatique

Justification du projet

Le Congo dispose d'importantes potentialités en eau, aussi bien de surface que souterraine : 55,98 km³) qui sont en nette fluctuation depuis les années 1970 du fait de la succession des périodes sèches et humides, engendrant des crises de l'eau. Ces crises se traduisent par l'assèchement des points de captage d'eau (puits, sources, forages, mares). Elles sont amplifiées dans les régions des plateaux et les terres densément peuplées et engendrent des conflits entre divers groupes d'utilisateurs. Quand elle est surabondante, elle est à l'origine des inondations, dans les plaines, dans les zones côtières et dans les bas-fonds anarchiquement occupés des centres urbains. L'approvisionnement en eau est encore largement tributaire des ressources de surface dont la qualité est sans cesse dégradée par diverses sources de pollution (pesticides agricoles, du rejet sans traitement préalable des eaux usées dans la nature ou des intrusions saline d'origine marine). Les eaux souterraines, pourtant relativement abondantes, stables et moins polluées ne font pas encore l'objet d'une exploitation rationnelle à grande échelle.

Dans un contexte de changement climatique, l'amélioration de l'accès à l'eau passe par la prise en compte des usages multiples dont cette ressource fait l'objet, la valorisation des eaux souterraines, la protection des sources de captage et la multiplication des infrastructures de retenue pour réduire les pertes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de l'Energie et de l'Hydraulique

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Augmenter la résilience économique et sociale aux changements climatiques par la sécurisation et la gestion rationnelle des ressources en eau

Objectifs spécifiques du projet

- Améliorer l'accès en eau potable et aux systèmes d'assainissement, y compris pendant les périodes sèches, conformément aux OMD
- Améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau dans tous les secteurs
- Évaluer et cartographier régulièrement les ressources en eau disponible
- Protéger les eaux contre les pollutions
- Lutter contre l'ensablement et l'envasement des cours d'eau
- Favoriser les recharges des nappes par la mise en place des ouvrages de rétention
- Renforcer les systèmes de collecte et de traitement des déchets liquides

- Promouvoir la prise en compte du Genre dans tous les programmes d'eau et d'assainissement
Indicateurs des résultats - Taux d'accès équitable à l'eau potable - Rapports périodiques sur l'évaluation et la cartographie des ressources en eau - Le nombre de périmètres de protection et de dispositifs anti- pollution réalisés autour - des points de captage des eaux - Superficie des bassins versants et longueur des berges aménagés - Nombre d'ouvrages de rétention construits - Nombre de projets de conservation des eaux qui augmentent les volumes retenus et améliorent les débits des cours d'eau - Taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires d'assainissement et d'eau
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Insuffisance de financement - Conflits d'intérêt entre utilisateurs - Faible implication des acteurs
Durée 5 ans
Budget Cinq milliards deux cent millions (5 200 000 000) FCFA
Sources de financement GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 14 : Renforcement des capacités d'adaptation du système de santé nationale face aux changements climatiques

Justification du projet

La recrudescence des maladies épidémiques/endémiques vectorielles ou liées à l'eau du fait des changements climatiques est désormais établie : épidémie récurrente de choléra, paludisme les maladies liées à l'eau dans les grandes villes et dans les zones rurales, etc. Face à une offre sanitaire insuffisante, les populations font recours à l'automédication et à la pharmacopée traditionnelle ; et cela, malgré la mise en œuvre des programmes prioritaires de santé tels que la lutte contre les maladies : programme national de lutte contre la tuberculose, programme national de lutte contre le paludisme, programme national de lutte contre l'onchocercose, etc., déployée par le gouvernement. Compte tenu de l'accroissement démographique du pays évalué à 2,8% au cours de la période 1987-2005 (3ème RGPH), la population n'accédant pas aux soins médicaux de qualité ne fera s'accroître au fil des ans. D'où l'urgence de renforcer l'offre sanitaire, en prenant en compte les facteurs de l'incidence saisonnière des maladies.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de l'Energie et de l'Hydraulique

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Renforcer les capacités du système de santé nationale pour améliorer sa résilience aux changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Améliorer la couverture sanitaire
- Renforcer la performance de la surveillance épidémiologique
- Valoriser la pharmacopée
- Prise en charge médicale des populations déplacées

Indicateurs des résultats

- Nombre de formations sanitaires créées ou réhabilitées
- Nombre de personnels formés/recyclés
- Nombre de personnels qualifiés recrutés
- Nombre de centres d'analyses créés et opérationnels
- Nombre de relais communautaires ravitaillés en kits de prise en charge des victimes
- des catastrophes et des maladies émergentes liées aux changements climatiques
- Répertoire des meilleures expériences de la pharmacopée disponible
- Budget suffisant alloué à la recherche
- Pourcentage de l'offre sanitaire
- Nombre de laboratoires d'analyse médicales créés et renforcés
- Nombre de formations sanitaires qui répondent aux normes

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Insuffisance de financement - Conflits d'intérêt entre utilisateurs - Faible implication des acteurs
Durée 4 ans
Budget Cinq millions deux cent millions (5 200 000 000) FCFA Sources de financement GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 15 : Prise des changements climatiques dans le développement des activités touristiques et artisanales

Justification du projet

Les impacts directs de la variabilité accrue du climat seront la complication des conditions d'exercice de l'activité touristique : la modification des conditions de confort, de santé et de sécurité, etc. L'artisanat pourrait être directement touché quand de fortes pluies et des inondations rendent inaccessibles certains sites ou quand l'excès d'humidité fait pourrir la matière première et prolonge le temps de travail. Les impacts indirects se manifesteront à travers la réduction de la disponibilité des ressources qui font l'attractivité du pays (paysages, forêts, biodiversité, littoral). La question de l'eau et notamment de l'accès à l'eau potable est également prédominante. La hausse prévue du niveau de la mer, associée à d'autres phénomènes naturels ou d'origine anthropique, menace aussi nombre de ressources touristiques côtières ainsi que les infrastructures des plages. Il faudra d'ailleurs s'attendre à beaucoup d'autres problèmes dès lors que le tourisme reste dépendant de nombreux autres secteurs. Comme l'objectif visé par le DSCERP dans ce domaine est de doubler l'effectif annuel de touristes extérieurs à l'horizon de la stratégie en renforçant le dispositif institutionnel de promotion du tourisme et en identifiant/retenant un nombre restreint de sites touristiques à fort potentiel de développement, il faudrait dès à présent mobiliser les énergies en faveur d'un réaménagement conséquent de ces sites et plus généralement des infrastructures touristiques.

En ce qui concerne l'artisanat, le DSCERP préconise de rendre le secteur plus attractif à travers le renforcement des capacités des artisans et leur meilleure intégration dans le circuit économique. Il est nécessaire de mieux structurer le secteur, de diversifier et d'accroître l'offre en matière première par un meilleur contrôle des ressources ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'offre ainsi que la conservation des produits.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action

Ministère en charge du Tourisme et de l'artisanat

Partenaires

Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Améliorer la résilience des activités touristiques et artisanales aux effets du changement climatique

Objectifs spécifiques du projet

- Créer et réaménager les infrastructures touristiques
- Structurer le secteur de l'artisanat à travers un inventaire des
- activités et métiers qui la composent
- Diversifier et accroître l'offre en matières premières du secteur de
- l'artisanat
- Encourager la production artisanale (organisation des concours du

- meilleur artisan, des foires expositions, etc.) - Améliorer la conservation des produits artisanaux pour limiter leur détérioration et les pertes. - Développer des voies d'accès aux centres artisanaux et sites touristiques
Indicateurs des résultats - Existence du fichier national des activités et des métiers de l'artisanat - Existence du fichier national des artisans suivant les métiers ou ordres préalablement retenus - Nombre de nouveaux textes et réglementation du secteur de l'artisanat adaptée au contexte des changements climatiques - Nombre de nouvelles unités de production artisanales construites pour mettre les artisans à l'abri des intempéries et des risques climatiques - Nombre de villages de l'artisanat construits - Nombre d'actions de promotion de la diversification de l'offre en matière première pour les unités de production artisanale - Nombre d'opérations de développement de nouvelles sources de matières premières pour l'artisanat
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Mobilisation insuffisante des bénéficiaires pour la réalisation des projets - Problèmes de gouvernance et de corruption - Difficultés de financement
Durée 5 ans
Budget Trois milliards deux cent cinquante millions (3 250 000 000) FCFA Sources de financement GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 16 : Développement d'une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques

Justification du projet

L'agriculture congolaise est essentiellement pluviale et occupe environ 60% de la population. C'est donc l'un des plus grands pourvoyeurs d'emploi du pays. C'est une agriculture, souvent extensive, très dépendante des conditions climatiques. Celles-ci se caractérisent de plus en plus par une très grande variabilité spatio-temporelle des pluies et des sécheresses récurrentes qui, combinées aux activités anthropiques accélèrent la dégradation des ressources naturelles dans certaines zones agroécologiques.

C'est une agriculture dominée par la petite exploitation familiale fondée sur les cultures céréalières, les tubercules et de plus en plus par les cultures maraîchères autour des points d'eau ou des centres urbains. Les cultures industrielles sont essentiellement développées dans certaines zones et comprennent une gamme tout aussi variée de cultures comme, le cacao, le café, le palmier à huile, les bananes etc. Toutes ces cultures sont étroitement liées aux conditions climatiques. Or, les principaux objectifs poursuivis par le pays sont le l'accroissement des surfaces cultivées, l'augmentation des rendements des cultures vivrières et des cultures industrielles afin d'assurer la sécurité alimentaire et d'exporter le surplus pour une rentrée conséquente des devises.

Mais le potentiel productif ne fait que se dégrader, résultat d'une situation climatique globalement défavorable qui s'accompagne de nombreux ennemis des cultures (ravageurs) et des maladies cryptogamiques alors que les terres sont par ailleurs surexploitées du fait de l'accroissement démographique. C'est donc une agriculture soumise à de nombreuses contraintes : irrégularité et mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations, méthodes culturales rudimentaires, attaques parasitaires diverses, baisse de la fertilité des sols, difficultés d'accès aux marchés et problèmes d'écoulement de la production, faible implication de la recherche, faible utilisation des intrants, difficultés d'accès aux semences, faible sécurisation foncière, etc.

Les impacts socio-économiques des facteurs climatiques sur l'agriculture sont entre autres la baisse des rendements agricoles à l'origine de l'insécurité alimentaire, de l'exacerbation des conflits fonciers, de l'exode rural, de l'accentuation de la pauvreté en milieu rural.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de l'Agriculture

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Développer une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Dans les zones périodiquement déficitaires en eau, promouvoir une intensification agricole intégrée durable, faisant recours à l'amélioration du

travail du sol et du désherbage, à la fertilisation, à l'utilisation de variétés mieux adaptées et plus productives et à une utilisation rationnelle des sols et tenant compte du traitement des déchets dans les zones agro-sylvo-pastorales - Rendre accessible les prévisions saisonnières et les informations du système d'alerte précoce pour mieux planifier les opérations agricoles - Soutenir et vulgariser la recherche des variétés (semences, rejets, etc.) Les mieux adaptées aux conditions climatiques des différentes zones agro écologiques et, aux maladies des cultures - Promouvoir l'irrigation, le recours à la gestion concertée de l'eau dans les bas-fonds et dans les bassins-versants ainsi que le développement des techniques de conservation de l'eau pour prolonger les campagnes agricoles - Assurer l'accès à la terre et la sécurisation foncière des populations et un zonage conséquent des terres - Promouvoir une amélioration durable de la sécurité alimentaire par le développement des moyens de conservation des produits agricoles et la mise en place des unités de transformation de ces produits - Développer des filières porteuses - Désenclaver les bassins de production pour permettre l'accès au marché - Soutenir l'agriculture périurbaine
- Indicateurs des résultats - Nombre de groupements d'agriculteurs identifiés et formés qui appliquent effectivement les mesures prescrites - Nombre de fermes pilotes et des fermes semencières créées - Rapports sur la situation de départ de productions et la situation dans un cadre amélioré - Nombre de personnes formées sur la gestion des récoltes et des déchets agricoles - Nombre de plans de zonage fonctionnels
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Retards dans le démarrage des projets, Programme trop large conduisant à dilution des activités - Mobilisation insuffisante des bénéficiaires - Problèmes de gouvernance et de corruption - Mauvaise gestion et utilisation des moyens du projet - Difficultés de financement - Insuffisance des ressources humaines
Durée 5 ans
Budget Cinq milliards deux cent millions (5 200 000 000) FCFA

Sources de financement

GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 17: Réduction des effets des changements climatiques sur le secteur Halieutique

Justification du projet :

La pêche s'effectue dans les eaux marines le long de la cote (170 Km) et dans les eaux douces continentales, (les grands fleuves et les lacs naturels ou artificiels). L'aquaculture quant à elle est récente et se développe de plus en plus dans les lacs et étangs aménagés et les structures hors sols. L'élévation du niveau de la mer consécutive au réchauffement climatique déstabilise les habitats des poissons et entraînent leur émigration. Dans les eaux continentales, les perturbations observées sont liées d'une part aux inondations qui perturbent la reproduction des poissons, à la sécheresse à l'origine de l'assèchement pendant de longs mois de certains cours d'eau et d'autre part à leur réchauffement. Il s'ensuit une diminution des populations de poissons et donc des prises. Ainsi le secteur de la pêche est menacé par la destruction des écosystèmes de mangroves, la modification de la composition des stocks de poissons, et l'assèchement des cours d'eau intérieur. En réaction à cette situation on observe une surpêche avec des filets à mailles très fines qui prélèvent les alevins. L'émigration et la reconversion des pêcheurs sont des réponses observées dans certaines zones.

De même, l'aquaculture se développe progressivement à l'initiative du MAEP par une promotion des activités dans ce secteur. C'est d'ailleurs ce qui est préconisé par le DSCERP. Pour accroître la production halieutique et réduire l'impact du CC dans ce secteur, des mesures adaptées doivent être prises.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de l'Agriculture

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Améliorer la résilience du secteur halieutique vis à vis des impacts négatifs des changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Appuyer les stations piscicoles dans la collecte et l'exploitation des données climatiques
- Contrôler le système d'exploitation de pêche dans les barrages réservoirs pour garantir une meilleure exploitation des espèces et éviter la surpêche
- Créer et promouvoir les structures hors sols, les étangs et les sites expérimentaux de pisciculture Sensibiliser et former les populations sur les meilleures techniques de pisciculture
- Promouvoir les techniques et technologies traditionnelles améliorées pour le traitement, le séchage et la conservation des produits d'origine halieutique

- Indicateurs des résultats

- Nombre de pisciculteurs formés
- Nombre d'étangs piscicoles et de structures hors sols créés et fonctionnels

- Nombre de centres de démonstration construits et réhabilités - Nombre de fours de séchage de poissons montés (foyers améliorés) ou construits pour - réduire les pertes après récoltes
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - difficultés financière, crise économique - catastrophes naturelles - Difficultés de financement - Insuffisance des ressources humaines
Durée: 3 ans
Budget : Cinq milliards deux cent millions (5 200 000 000) FCFA Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 18 : Réduction de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques au Congo

Justification du projet :

Les forêts congolaises couvrent une superficie de 22,4 millions d'hectares soit 65 % du territoire national. Ces formations végétales sont fortement exploitées. Les changements climatiques ont des conséquences variées sur cet écosystème. Ils affectent différemment les forêts des zones méridionales de celles des zones septentrionales. Ils sont également responsables de la dégradation forestière, de la diminution de la biodiversité et de la destruction des habitats de la faune et des espèces fauniques. Ils affectent la croissance des arbres, provoquent leur dépérissement et perturbent leur production ainsi que leur reproduction. Mais leurs effets sont souvent indirects, via la périodicité des incendies ou le changement des comportements des ravageurs et des maladies. Les interactions entre les facteurs climatiques et d'autres entraînent d'énormes pressions sur les forêts et les arbres en raison de la demande en terres agricoles, de la production du bois de feu et du charbon de bois etc. Les activités humaines appauvrissent la biodiversité par le biais des changements d'utilisation et d'affectation des terres. Les changements climatiques peuvent aggraver l'appauvrissement de la biodiversité en accélérant la disparition d'une proportion importante d'espèces ou en réduisant la redondance dans les écosystèmes fortement perturbés. Ils impactent directement les fonctions des organismes individuels (croissance et comportement, etc.), modifient les populations (effectifs et structure par âges, etc.), déstabilisent la structure et la fonction des écosystèmes (décomposition, cycle des substances nutritives, débits d'eau, composition et interactions des espèces, etc.) ainsi que la répartition des écosystèmes dans les paysages; et indirectement, par le biais, par exemple, des modifications des régimes de perturbations. Les modifications de la diversité biologique à l'échelle des écosystèmes et des paysages sont susceptibles à leur tour d'avoir des répercussions sur le climat mondial et régional. Elles jouent sur l'absorption et l'émission des gaz à effet de serre, ainsi que sur l'albédo et l'évapotranspiration. De plus, les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique sont fortement contextualisées.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axes stratégiques 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de l'Agriculture

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Améliorer la résilience des forêts et des activités forestières aux impacts des changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Identifier les effets négatifs des changements climatiques sur les forêts en fonction des zones agroécologiques

- Assurer une surveillance et un suivi des espaces forestiers contre les conséquences des changements climatiques (feux de végétation, taux de dégradation des couverts, etc.) - Identifier les principaux parasites saisonniers des plantes - Capitaliser les acquis de la recherche sur les espèces adaptées aux différentes zones agroécologiques - Développement des projets de reboisement des espèces adaptées - Contribuer à l'amélioration de la gestion durable et intégrée des forêts naturelles du septentrion - Valoriser les rebus de bois issus de l'exploitation forestière.
Indicateurs des résultats - Nombre de personnes sensibilisées - Surfaces forestières régénérées - Nombre de parcs créés
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme - Crise économique - Difficultés de financement
Durée : 5 ans
Budget : Cinq milliards deux cent millions (5 200 000 000) FCFA Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 19 : Prise en compte du changement climatique dans le développement des industries en République du Congo

Justification du projet :

L'industrie congolaise est géographiquement concentrée dans la zone du Littoral notamment à Pointe-Noire où l'on trouve près de 60% des industries. Les autres unités industrielles sont dispersées dans le reste du pays. Cependant, l'élévation du niveau de la mer et d'autres effets du changement climatique auront probablement de nombreuses conséquences biophysiques et socio-économiques dans le secteur industriel. En effet, l'intensification des aléas climatiques (ondes de tempête, etc.) résultant de l'élévation du niveau de la mer et du changement climatique aurait d'importantes répercussions économiques sur les infrastructures urbaines et les propriétés. Ces modifications auront également des répercussions importantes sur les modes de vie traditionnels (production locale, etc.) choisir entre les deux termes. En effet, le DSCERP accorde de l'importance au développement des agro-industries qui tirent leurs matières premières de l'agriculture. Avec les changements climatiques, ces agro-industries devront faire face aux contraintes d'approvisionnement en matière première et en énergie dont la production dépend des conditions climatiques. Il faudrait également penser au traitement des déchets d'origine industriel.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axes stratégiques 3 et 4

Pilote de l'action : Ministère en charge de l'Industrie

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Intégrer les changements climatiques dans la gestion des activités industrielles au Congo

Objectifs spécifiques du projet

- Identifier et cartographier les risques climatiques qui affectent les industries
- Encourager le développement de l'utilisation des sources d'énergie alternatives (énergie thermique, énergie solaire, énergie éolienne)
- Améliorer la gestion des déchets industriels

Indicateurs des résultats

- Développement de nouvelles sources d'énergie
- Nombre de drains et de digues de protection construit
- Rapports de suivi des sectoriels
- Nombre d'acteurs sensibilisés
- Disponibilité des plans de gestion de risques potentiels
- Rapports de contrôles de qualité des rejets industriels

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Crise économique
- Difficultés de financement

- Catastrophes naturelles
Durée : 5 ans
Budget : Trois milliards deux cent cinquante millions (3 250 000 000) FCFA
Sources de financement : GVT, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

CHAPITRE III : PLANS D'INVESTISSEMENT DU PNAE

3. PLANS D'INVESTISSEMENT DU PNAE

3.1. Plan d'investissement des projets spécifiques adossés sur le PNAE

Les projets adossés au PNAE comprennent huit programmes couvrant tous les secteurs impliqués dans la gestion de l'environnement. 23 projets ont été identifiés pour un montant de **trente-sept milliards quatre cent trente-trois millions 37.433.000.000 CFA**. Ces actions s'échelonnent sur l'ensemble de la durée du plan.

Les sources potentielles de financement sont :

- Le budget d'investissement public de l'État
- Les financements régionaux et internationaux
- Le secteur privé
- Les partenaires Techniques et Financiers.

Les programmes retenus sont :

Programme 1 : Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'environnement
Programme 2 : Education, Sensibilisation et formations relatives à l'environnement
Programme 3 : Santé et environnement
Programme 4 : Urbanisme et environnement
Programme 5 : Energie et environnement
Programme 6 : Agriculture et environnement
Programme 7 : Forêt et environnement
Programme 8 : Recherche et environnement
Programme 9 : Conservation et gestion durable des écosystèmes particuliers

3.2. Plan d'investissement des projets de la SPACC

La SPACC comprend quatre axes stratégiques couvrant 12 secteurs et se décline en un ensemble de 5 projets transversaux d'un montant total de **11 700 000 000CFA** et de 14 projets sectoriels pour un montant de **56 550 000 000 CFA**. Ces actions s'échelonnent sur l'ensemble de la durée du plan. Le montant global est de **68 250 000 000CFA**.

Les sources potentielles de financement sont :

- Le budget d'investissement public de l'État
- Les financements régionaux et internationaux
- Le secteur privé
- Les partenaires Techniques et Financiers

Les axes stratégiques des politiques d'atténuation et d'adaptation du Congo sont :

Axe stratégique 1. Renforcer la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Axe stratégique 2. Renforcer la politique d'adaptation du Congo

Axe stratégique 3. Améliorer les connaissances : informer, éduquer et mobiliser la population sur les mécanismes des changements climatiques et de leurs impacts pour le Congo

Axe stratégique 4. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales

Ce plan de financement concerne les projets d'adaptation. Les projets d'atténuation sont financés dans le cadre du plan d'investissement de la REDD+.

CONCLUSION

Le volume III du PNAE initial comprenait 07 programmes déclinés en 39 fiches de projets, à savoir :

- Programme 1 : Cadre Institutionnel de l'Environnement : 04 Fiches de projets ;
- Programme 2 : Programme National d'Action Educative, de Sensibilisation et de Formation relatives à l'Environnement : 11 Fiches de projets ;
- Programme 3 : Santé et Environnement : 04 Fiches de projets ;
- Programme 4 : Urbanisation et Environnement : 06 Fiches de projets ;
- Programme 5 : Energie et Environnement : 02 Fiches de projets ;
- Programme 6 : Environnement et Développement rural : 05 Fiches de projets ;
- Programme 7 : Promotion de Recherche en matière d'Environnement : 07 Fiches de projets.

Après évaluation, il ressort qu'aucun projet n'a été exécuté ; certaines fiches de projets jugées non pertinentes ont été retirées ou rattachées à la thématique du changement climatique.

Ainsi, le volume III du PNAE révisé comprend : 42 fiches de projets, dont 19 fiches de projets adossés à la Stratégie et plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC) et 23 fiches de projets adossés au PNAE, répartis en 9 programmes suivants :

- Programme 1 : Cadre juridique et Institutionnel de gestion de l'Environnement (07 Fiches de projets) ;
- Programme 2 : Education, Sensibilisation et formation relatives à l'Environnement (03 Fiches de projets) ;
- Programme 3 : Santé et Environnement (06 Fiches de projets) ;
- Programme 4 : Urbanisation et Environnement (01 Fiche de projet) ;
- Programme 5 : Energie et Environnement (02 Fiche de projet) ;
- Programme 6 : Agriculture et Environnement (01 Fiche de projet) ;
- Programme 7 : Forêt et Environnement (01 Fiche de projet) ;
- Programme 8 : Recherche et Environnement (01 Fiche de projet) ;
- Programme 9 : Conservation et gestion durable des écosystèmes particuliers (01 fiche de projet).

D'autres fiches de projet détaillées, portant sur les thèmes ci-dessous compléteront la liste des projets sectoriels adossés au PNAE :

1. Gestion durable des mangroves ;
2. sensibilisation sur les principales conclusions du PNAE ;
3. organisation du centre de documentation de la direction générale de l'environnement, basé sur les acquis du PNAE ;
4. élaboration des référentiels hydrologiques en vue de l'assainissement des principales villes (Pointe-Noire et Brazzaville) ;
5. poursuite des actions pilotes d'élevage d'espèces animales dont la chair est

- appréciée, en particulier le potamochère, l'aulacode et le porc épic ;
6. renforcement des normes environnementales du secteur de la pêche ;
 7. protection des ressources halieutiques adaptées au milieu local ;
 8. révision et mise en œuvre le plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures ;
 9. construction des infrastructures de conditionnement des produits agropastoraux ;
 10. amélioration et valorisation des jachères, intégrant l'agro écologie ;
 11. protection des ressources phyto et zoo-génétiques adaptées au milieu local ;
 12. réhabilitation ou réouverture des pistes et voies nautiques d'intérêt agricole.
 13. élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas de pollution due à des activités minières.
 14. élaboration des normes environnementales pour le secteur de l'énergie ;
 15. définition des normes en matière de rejet dans l'atmosphère, le sol et dans l'eau des installations classées ;
 16. Sensibilisation du genre sur la gestion durable de l'environnement ;
 17. Renforcement des capacités du genre les dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques.
 18. Sensibilisation et vulgarisation de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones
 19. Mettre en place des mécanismes de financement adéquats pour le développement de l'écotourisme.

BIBLIOGRAPHIE

1. Accords Multilatéraux en matière d'environnement ratifiés par le Congo ;
2. Documents préliminaires de la 3^{ème} Communication Nationale sur les Inventaires des GES ;
3. Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
4. Loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier
5. Politique Nationale de Développement Durable (PNDD)
6. Politique Nationale de Gestion Durable des Forêts (PNGDF)
7. Politique forestière de la République du Congo (2014-2025)
8. Politique nationale genre
9. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)
10. Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2018-2022
11. Plan d'Investissement Agricole Climato-résilient (PIAC)
12. Plan National de Développement (PND) 2018-2022
13. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2022
14. Plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+
15. Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2018-2022
16. Plans d'aménagement forestier durable
17. Rapport sur « La fumée sur l'eau - Lutte contre les menaces globales découlant de la perte et de la dégradation des tourbières, par les partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières »
18. Rapport de la 3^{ème} réunion des Partenaires de l'Initiative Mondiale sur les tourbières
19. Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP) 2012-2016
20. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)
21. Stratégie Nationale REDD+
22. Stratégie Nationale de Prévention des Risques de Désastre (SNPRRD) en République du Congo et son Plan d'Action 2016-2023

ANNEXE

COMPOSITION DE LA SOUS COMMISSION FICHES DE PROJET

N°	Noms et Prénoms	Structure/Organisation
1.	ELENGA Marcellin-Richard	DEP/MEDDBC
2.	MPAN Roger	DGE/MEDDBC
3.	SAMBA Joseph Léon	Consultant, Personne non ressource
4.	ANDEA Vidalie	DGDD/MEDDBC
5.	GANONGO Joseph	DGE/MEDDBC
6.	BOCK Lucien	IGE/MEDDBC
7.	MANKITA Jean Pierre	IGE/MEDDBC
8.	MOUKAMBOU Quentin Gildas	DCOOP/MEDDBC
9.	KOUA Hubert	DGER/MATIER
10.	N'GASSAKI Julien	DGI/MDIPSP